

# PROJET D'ETABLISSEMENT 2024-2027

CONSERVATOIRE  
D'IVRY-SUR-SEINE





# EDITO DES ELU·ES

**L**e Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, créé en 1957, est porteur d'une histoire, d'une identité et de valeurs affirmées. Le droit à la culture est au cœur de l'engagement de notre municipalité : « ville qui émancipe ». À l'heure de la réduction des budgets alloués à la culture, Ivry réaffirme son choix historique de la culture pour tou·tes. Cette volonté s'incarne à travers la présence de nombreux services publics et équipements culturels sur notre territoire, et par le soutien

aux artistes et à de nombreuses associations de création et de diffusion : théâtres, galeries d'art, salles de concert, cinéma... Au cœur de ce foisonnement culturel, notre Conservatoire – dynamique, innovant et porté par une équipe très investie – affiche une ambition de démocratisation de l'accès à l'art par la pratique artistique chorégraphique et musicale : un Conservatoire résolument pour tou·tes et par tou·tes !

## Conforter, étendre et améliorer le Service Public, notre patrimoine commun

extrait du projet municipal 2020-2026

Dans le prolongement du projet d'administration 100% service public ivyren, le Conservatoire se dote pour la première fois d'un « Projet d'établissement ». Ce texte cadre fixe le cap pour les prochaines années dans un contexte de forte évolution de notre ville. Fondées sur un état des lieux complet, ce sont ainsi pas moins de 130 propositions d'actions et/ou de réflexions très concrètes qui sont proposées pour la période 2024-2027 dans les domaines suivants : l'innovation pédagogique, la participation, les partenariats et la communication. L'écriture de ce document a été un acte participatif,

qui a mobilisé l'ensemble des agent·es du Conservatoire, les parents d'élèves, les élèves, les services de la Ville ainsi que les partenaires de l'établissement. Qu'ils·elles soient tou·tes chaleureusement remercié·es.

**Avec l'adoption de ce projet, une nouvelle étape de développement de l'établissement s'ouvre. Nous formulons le vœu que chacun·e des parties-prenantes du Conservatoire s'empare de ce beau projet d'établissement et, surtout, le fasse vivre pour les années à venir !**

Gilles Cohen



**Philippe Bouyssou**  
Maire d'Ivry-sur-Seine

Gilles Cohen



**Méhadée Bernard**  
Adjointe au maire  
à la culture

# SOMMAIRE

## 7 INTRODUCTION

- 8 Le contexte culturel : une Ville qui émancipe
- 10 Les missions générales du Conservatoire
- 12 Les orientations stratégiques de l'établissement  
La construction des référentiels de l'enseignement artistique spécialisé (EAS) en France
- 14 La méthodologie du Projet d'établissement  
2024-2027 : une élaboration concertée

## 16 PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT

### ÉTAT DES LIEUX

- 17 Les publics et leur évolution récente :  
une ville populaire en transition
- 20 Les activités pédagogiques et leur évolution :  
en transition vers les dispositions du SNOF 2023
- 23 Des activités de diffusion au cœur  
du projet du Conservatoire
- 24 Une communication dynamique
- 25 Les ressources propres du service
- 27 Les personnels du Conservatoire municipal
- 28 Les usagers de l'établissement
- 30 Les partenaires structurels
- 33 Les autres partenaires
- 34 Les réseaux participant  
de la dynamique de l'établissement

### DIAGNOSTIC

- 36 Comparaison entre l'offre de services  
de l'établissement et les besoins du territoire
- 36 Évolution des QF médians des élèves  
par année et par quartier depuis 2020-2021
- 37 Analyse des QF par âge et par quartier  
musique et danse en 2023-2024
- 38 Questionnaire adressé aux usagers et à leurs familles
- 42 Adéquation entre l'organisation,  
le fonctionnement interne et les moyens

## 44 PERSPECTIVES

### FONDEMENTS

- 45 Inscription dans le projet de politique territoriale  
porté par la collectivité de tutelle
- 45 Comité de suivi du projet de direction de la DAC 2024
- 46 Ambitions en termes de rayonnement
- 47 Formations professionnelles à mettre en place
- 47 Besoins en locaux internes et externes, matériels,  
et autres outils de la logistique

### ACTIONS ET STRATÉGIES

### DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION

- 49 AXE 1 – INNOVATION PÉDAGOGIQUE
    - A. De nouveaux cursus et de nouveaux parcours
    - B. Le développement de l'existant
    - C. Des « événements pédagogiques »  
comme leviers de motivation pour les élèves
    - D. La transversalité comme moyen de réenchanter  
la Formation Musicale et certains cursus
    - E. Repenser l'évaluation des élèves
  - 55 AXE 2 – DEVELOPPER LA PARTICIPATION  
DES USAGERES AUTANT QUE DES AGENTES
    - F. Le triangle « vertueux » :  
élève-s, parent-s, enseignant-es
    - G. Des élèves acteurs de la vie du conservatoire
    - H. Les instances et les agent-es
    - I. Des familles actrices de la vie du conservatoire
    - J. De nouveaux outils numériques
  - 60 AXE 3 – RAYONNEMENT TERRITORIAL  
ET COMMUNICATION
    - K. Une dynamique partenariale affirmée
    - L. Le lien avec les écoles
    - M. Une saison artistique innovante et inclusive
    - N. L'accessibilité
    - O. La communication
    - P. Devenir un lieu « ressource »
- Les processus d'évaluation du projet

## 68 CONCLUSION

### 70 ANNEXES



Archives municipales

Affiche de l'école de musique municipale

## LE CONSERVATOIRE : UNE HISTOIRE IVRYENNE

De nombreuses sociétés musicales existent au XIX<sup>e</sup> siècle à Ivry, ainsi qu'une fanfare municipale depuis le 25 juillet 1878. Le quartier Ivry-Port abrite alors beaucoup de formations musicales et chorales : « la Fauvette ivryenne » par exemple, société lyrique créée en 1898.

La Ville d'Ivry, souhaitant « développer la sensibilité artistique de la jeunesse » et « rendre la pratique d'un instrument accessible au plus grand nombre » crée le 1<sup>er</sup> décembre 1957 une école de musique, dirigée par Georges Devilleneuve alors directeur de l'harmonie municipale.

La structure accueille à ses débuts 26 élèves, enfants comme adultes, et propose l'apprentissage d'une dizaine d'instruments gracieusement fournis. Les enseignements sont accessibles contre une somme modique (2,5 nouveaux francs par an). Installée dans les locaux de la rue Saint-Just dès septembre 1958 (ancienne perception municipale), l'école se développe rapidement et de nouveaux enseignants sont recrutés. Par ailleurs, dans le Bulletin Municipal de mai 1960, la Ville affirme que « l'école aura pour but de répandre et de favoriser l'éducation musicale populaire, complément normal de la culture générale. »

En 1963, l'école accueille 450 élèves et compte 19 classes instrumentales et 3 classes de solfège. Elle est alors dirigée par René Chouteau, fondateur de l'Orchestre Philharmonique d'Île-de-France. Deux ans plus tard, l'école de musique devient Conservatoire et la discipline de la danse

classique est proposée. En 2001, la municipalité décide de doubler les moyens accordés au Conservatoire et lui apporte ainsi une nouvelle dynamique, qui passe notamment par la mise à disposition de nouvelles salles de cours au sein de la Maison de la citoyenneté rue Jean-Jacques Rousseau.

En 2009, des classes à horaires aménagés musique (CHAM) sont créées en partenariat avec le collège Politzer. En 2017, les cours de danse municipaux, créés dans les années 1950, sont rattachés au Conservatoire, parachevant la construction d'un département danse complet regroupant la danse classique, jazz et contemporaine.

En 2023, le Conservatoire s'insère dans le « parcours culturel » mis en place par la Ville à destination de l'ensemble des écoles publiques du territoire, en proposant des actions à l'intégralité des classes de CP (750 élèves en 2023-2024). En 2024, la ville d'Ivry-sur-Seine adopte le Projet d'établissement 2024-2027 du Conservatoire et vise le classement de l'équipement en « Conservatoire à Rayonnement Communal » par le Ministère de la Culture.

En 2028, un important projet d'extension-regroupement des activités du Conservatoire est prévu afin de réunir la plus grande partie des locaux sur un seul site.

D'après l'article « À votre portée », *Ivry-Ma-Ville*, Florian Guéguen et Michèle Rault, octobre 2017. Merci à Jean-Michel Berrette, directeur du Conservatoire de 2009 à 2022 pour le partage de ses précieux souvenirs.

# INTRO- DUCTION



Michael Lombroso

# LE CONTEXTE CULTUREL UNE VILLE QUI EMANCIPE



## LA VILLE D'IVRY-SUR-SEINE EST RECONNUE SUR LE PLAN NATIONAL POUR SON ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE POLITIQUES CULTURELLES.

La collectivité porte une grande ambition de démocratisation culturelle en soutenant, notamment, la pratique artistique et la création tout en assurant la promotion de la diversité culturelle, via une approche transversale, innovante et interdisciplinaire. Elle œuvre par ailleurs à la prévention des discriminations ainsi qu'au respect de la diversité et de la mixité sociale.

Aussi, la Ville affirme son engagement en matière d'éducation artistique et culturelle (EAC) et accorde une place importante aux arts et à la culture en milieu scolaire. Tous les enfants scolarisés à Ivry-sur-Seine bénéficient ainsi d'une expérience de vie culturelle durant leur scolarité.

Un ensemble d'équipements culturels joue un rôle de premier plan au sein de « l'écosystème culturel ivryen » : quatre théâtres – Le Théâtre des Quartiers d'Ivry – Centre dramatique national du Val de Marne (TQI), le Théâtre Antoine Vitez-Scène d'Ivry, le Théâtre El Duende et le Théâtre Aleph ; deux médiathèques ; un conservatoire ; un cinéma – le Luxy ; un lieu de musiques actuelles – le Hangar comprenant une école de musiques actuelles – le Tremplin ; un service d'arts plastiques – la Galerie Fernand Léger comprenant une école d'arts plastiques ; un centre d'art contemporain d'intérêt national – le Crédac.

Dans le cadre du projet de mandat 2020-2026, la politique culturelle ivryenne, engagée, s'incarne à travers le projet de direction de la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et deux grands principes : aller vers tous les publics et accompagner les artistes. Six axes d'action prolongent ce projet : la transversalité, les publics, la participation citoyenne, l'émancipation, l'hospitalité et les outils.

Au sein de la Direction des Affaires Culturelles, le Conservatoire municipal assure un enseignement complet : un parcours études organisé sur 3 cycles en musique ou danse, un parcours découverte en musique et en danse, un parcours pratique collective accompagnée ouvert à partir du mi-cycle 2 ou encore des possibilités d'inscription pour suivre une pratique collective seule (ou des ateliers). De nombreux projets parcourent en outre la scolarité des élèves.

L'équipement porte une dynamique collective, participative, accessible et respectueuse des droits culturels. Il est également engagé en matière d'inclusion et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap par l'accueil de publics à besoins particuliers grâce à la présence d'une référente handicap, la possibilité de parcours études adaptés ou encore un parcours inclusion.

Le croisement des publics intergénérationnels est, en outre, une réalité au sein du Conservatoire : les élèves ont entre 4 et 80 ans. L'établissement porte une attention particulière à l'égalité des genres, à la parité femmes-hommes (particulièrement au sein de la programmation de la saison artistique), à la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels, ainsi qu'aux violences faites aux enfants notamment intrafamiliales (par un suivi avec le service spécifique dédié au sein de la Ville).

Depuis l'année 2023-2024, le Conservatoire s'est associé à la plupart des grands équipements culturels de la ville d'Ivry-sur-Seine pour élargir le « parcours culturel » de la collectivité créé il y a une quarantaine d'années :

- le Conservatoire travaille avec les 44 classes de CP d'Ivry en proposant à chacune un atelier instrumental, deux ateliers de danse, sept interventions musicales et un spectacle (750 élèves concernés dans 15 écoles primaires de la Ville) ;
- les Médiathèques œuvrent pour les classes de CE1 ;
- la Galerie Fernand Léger travaille avec les classes de CE2 ;
- les chargées de la culture scientifique et technique de la Direction des Affaires culturelles (DAC) travaillent avec les classes de CM1 ;
- les classes de CM2 élaborent un projet autour de la « trace » du parcours culturel.

De plus :

- le cinéma le Luxy reçoit l'ensemble des enfants pour des séances de cinéma adaptées à leurs âges et organise des ateliers de médiation culturelle pour les enfants ivryens tout au long de leur scolarité ;
  - le Théâtre Antoine Vitez accompagne les élèves de la maternelle au CM2 dans le cadre des « Chemins du théâtre ».
- Le Conservatoire propose une offre pédagogique complète et de qualité accessible à toutes et tous grâce, notamment, à deux outils : une tarification au Quotient familial calculée au plus près des ressources des usager-es et un tirage au sort pour l'entrée en éveil et initiation. Il porte également des classes CHAM avec le collège Politzer, classé Réseau d'éducation prioritaire (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>). À partir de l'année scolaire 2024-2025, le collège d'accueil des CHAM sera le collège Assia Djebar.

L'établissement assure la programmation d'une saison artistique gratuite et ouverte au plus grand nombre. Ainsi, les temps de diffusion pédagogiques côtoient-ils des spectacles professionnels interdisciplinaires et participatifs qui associent les élèves du Conservatoire sur le mode projet (sous forme d'ateliers, de rencontres et de temps forts avec les élèves dans le cadre de leur cursus). Une attention particulière est également portée au hors-les-murs dans une démarche d'« aller-vers » avec, par exemple, des « concerts sandwich » programmés en collaboration avec les maisons de quartier, les services municipaux ou encore le TQI.

Pôle ressource, le Conservatoire accueille dans ses locaux cinq à six résidences d'artistes par an. En 2023-2024 par exemple, les compagnies Dodeka, Amère Babel et The Singing Mice, les ensembles Les Paladins, Kimya et Le Concert impromptu ont pu travailler dans l'équipement, ainsi qu'une compositrice engagée pour deux ans dans le cadre des « Rencontres Départementales de Musique de Chambre » que l'établissement organise chaque année au mois d'avril avec le soutien du département du Val-de-Marne et de l'Union des Enseignements et Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (UEPA94).

# LES MISSIONS GÉNÉRALES DU CONSERVATOIRE

Le Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre (SNOP) 2023 est rendu obligatoire par la loi du 7 juillet 2016, Liberté de la création, Architecture, Patrimoine. Il fixe le cadre de fonctionnement des établissements territoriaux d'enseignement artistique classés et non classés. Le chapitre 1 décrit les principes fondamentaux à prendre en compte : des enjeux déjà au cœur du projet politique d'Ivry « Ville qui émancipe ».

## • LES ENJEUX DE SERVICE PUBLIC ET ENJEUX ÉTHIQUES :

l'épanouissement des élèves, l'accompagnement personnalisé du projet des élèves, la parité, la mixité sociale, l'inclusion, la diversité des esthétiques, la lutte contre les violences et harcèlement sexistes et sexuelles (VHSS), l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap, la transition écologique et le développement durable.

## • LES ENJEUX ARTISTIQUES ET PÉDAGOGIQUES,

### L'EXPÉRIMENTATION PÉDAGOGIQUE :

la transversalité, l'interdisciplinarité, le croisement des champs artistiques, le décloisonnement des parcours, les nouveaux modes de transmission, la transmission du patrimoine artistique concourant ainsi à sa préservation, l'acquisition de repères critiques avec l'éducation du regard et de l'écoute, l'innovation, la conciliation des démarches de création et d'appropriation d'un patrimoine, l'élargissement de l'offre d'enseignement, la diversité des approches pédagogiques, l'inscription dans la durée de l'acquisition des compétences.

## • LES ENJEUX ESTHÉTIQUES, LA FORMATION

### GLOBALE ET L'ATTENTION AU CORPS :

la pluralité de l'offre et en transversalité dès l'éveil, les échanges entre spécialités et disciplines, l'attention aux pratiques émergentes et aux différents courants, le soutien à la création par la diffusion et par l'accueil d'artistes en résidence, le développement de la conscience corporelle, l'accompagnement des élèves face à la problématique du trac, la cohérence de la formation, le plaisir comme levier de motivation, la garantie d'un socle de connaissances et de compétences, l'incitation à aller voir des spectacles.

## • LES ENJEUX ÉDUCATIFS, SOCIAUX,

### CULTURELS ET TERRITORIAUX :

le programme d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) de la Ville, les partenariats avec les dispositifs de l'Éducation nationale, le croisement des publics intergénérationnels, la cohésion sociale, les outils vers une autonomie artistique, le rôle de « pôle ressource » pour les amateurs du territoire, la mise à disposition des espaces de travail, le développement de conventions partenariales avec les structures culturelles et sociales communales ou non, les efforts sur les plus jeunes concernés par l'offre de voisinage, la mutualisation des compétences et des moyens entre conservatoires

## • LES ENJEUX DE PARCOURS ET CYCLES, L'ÉVALUATION :

la mise en place d'un parcours d'éveil et d'initiation avec un souci de transversalité, un parcours d'études en trois cycles avec une éventuelle double possibilité à l'issue du deuxième cycle, l'attention aux besoins spécifiques des usager-es, une attestation de formation ou brevet à l'issue du premier et du deuxième cycle, l'encadrement des parcours par le règlement des études comme le parcours pour adultes ; le parcours perfectionnement à la suite du parcours études ; le parcours scénique ; le parcours compagnonnage ; les parcours personnalisés répondant aux besoins spécifiques de certain-es élèves.



# LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT

- La ville d'Ivry-sur-Seine confère au Conservatoire les objectifs suivants :
- assurer un enseignement artistique de qualité, diversifié, innovant et accessible ;
  - participer à la diffusion musicale et chorégraphique au sein de la ville ;
  - développer des projets artistiques et culturels sur l'ensemble du territoire ;
  - assurer des missions d'éducation artistique et culturelle sur le temps scolaire et périscolaire, ainsi que des actions culturelles auprès de tous les publics.

La collectivité est engagée dans une démarche de demande de classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) par le ministère de la Culture. Le présent Projet d'établissement, document cadre nécessaire pour obtenir le classement, s'appuie sur trois axes forts qui sont ressortis de la concertation auprès des enseignantes, des usager-es, du Conseil d'établissement, des services de la ville et des élu-es : l'innovation pédagogique, le développement de la participation, le rayonnement territorial et la communication.

Les grandes orientations du Conservatoire sont ainsi déclinées :

## • PÉDAGOGIE :

- créer un éveil transversal musique et danse ;
- réaffirmer l'organisation en départements : cordes, danse, Formation-Musicale (dont la Musique Assistée par Ordinateur), guitares, initiation, jazz, polyphoniques, vents et voix ;
- développer des méthodes centrées sur le mouvement et le corps dans une volonté de transversalité (Qi Gong, Gyrokinesis, sophrologie, respiration, Feldenkrais) ;
- réenchanter la Formation Musicale à travers des pédagogies novatrices ;
- renforcer l'innovation pédagogique ;
- proposer des ateliers en direction des tout-petits (parents/enfants).

## • SAISON ARTISTIQUE :

- programmer des spectacles de plus en plus participatifs et des projets hors-les-murs ;
- étendre les projets en lien avec le champ scolaire ;
- poursuivre la programmation de concerts dans des lieux partenaires comme le TQI, l'Hôtel de Ville, le Centre technique, les Maisons de quartier (...)

- aller à la rencontre des habitant-es et favoriser la participation des agent-es en proposant des spectacles ou happenings dans les services de la Ville.

## • EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (EAC) :

- être de plus en plus acteur de l'EAC à l'échelle territoriale ;
- renforcer le nouveau parcours culturel CP dédié aux classes de CP ;
- étudier l'impact du tirage au sort (mis en place pour les classes d'éveil et d'initiation depuis la rentrée 2022) et du parcours culturel sur la fréquentation du Conservatoire.

## • PARTENARIATS :

- être partie-prenante du réseau des conservatoires du Val-de-Marne via l'Union des Enseignements et Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (UEPA94) ;
- développer des partenariats avec le champ médicosocial, de la petite enfance et du grand âge ;
- devenir un « pôle ressource » pour les amateurs du territoire, notamment par la création d'un guide des structures destiné aux amateurs et par la mise à disposition de nos locaux ;
- poursuivre la complicité avec l'ensemble des équipements culturels de la Ville (Théâtre Antoine Vitez, Galerie Fernand Léger, Hangar, Luxy, Briqueterie, Crédac, etc.).

## • ADMINISTRATION :

- ouvrir une nouvelle salle de danse dans le futur groupe scolaire Gagarine-Truillot ;
- mener à son terme le projet de rénovation des bâtiments inscrit au projet municipal 2020-2026 ;
- adopter le nouveau règlement intérieur et le nouveau règlement des études ;
- finaliser le nouvel organigramme de l'administration du service pour faciliter la mise en œuvre du nouveau Projet d'établissement.



## LA CONSTRUCTION DES RÉFÉRENTIELS DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPÉCIALISÉ (EAS) EN FRANCE

• **1966-1969** : André MALRAUX, ministre des Affaires culturelles, confie à Marcel LANDOWSKI la réforme de l'enseignement musical afin de démocratiser l'accès à la musique de haut niveau sur l'ensemble du territoire. En 1969, M. LANDOWSKI rédige le « Plan de dix ans pour l'organisation des structures musicales françaises » qui définit sa politique musicale.

• **ANNÉES 1970** : ouverture des premières classes CHAM avec l'arrêté interministériel du 8 novembre 1974. Ce dispositif est généralisé par l'arrêté du 31 juillet 2002 (en vigueur).

• **2001** : le cadre légal des conservatoires se clarifie avec la promulgation par Catherine TASCIA de la première « Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre » en janvier 2001.

• **2004** : la loi de décentralisation du 13 août 2004 relative aux « libertés et responsabilités locales » confère la compétence de développement des enseignements artistiques à l'échelon des départements.

• **2006** : l'arrêté du 15 décembre 2006 fixant les critères du classement des conservatoires vient renforcer la loi de 2004 et attribue des missions aux conservatoires territoriaux en fonction de leur classement.

• **2016** : la loi du 7 juillet 2016 relative à « la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » (LCAP) introduit les cycles préparant à l'enseignement supérieur (CPES), ainsi que le nouveau Diplôme National d'Études Artistiques. Elle rend réglementaires les Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique.

• **2023** : publication du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre.

• **2023** : Arrêté du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté de 2006 fixant les critères du classement des conservatoires pour se mettre en conformité avec la loi relative à « la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine » (LCAP).

# LA MÉTHODOLOGIE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2027 : UNE ÉLABORATION CONCERTÉE

## • LE CALENDRIER :

	AGENT·ES	USAGER·ES	EXTERNE
<b>JUILLET 2023</b>	Réunion plénière suivie d'ateliers autour du projet de direction de la Direction des Affaires culturelles (DAC)		
<b>OCTOBRE 2023</b>		Envoi d'un questionnaire	
<b>NOVEMBRE 2023</b>	Points lors des entretiens professionnels annuels	Traitement du questionnaire	Réunion au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à propos des données sociales sur la population globale ivryenne
<b>DÉCEMBRE 2023</b>	Cinq groupes de réflexion autour des enjeux du SNOP 2023 avec l'ensemble des enseignantes		
<b>JANVIER 2024</b>	Réunion plénière pour arbitrages et points d'étape	Nomination de représentant-es d'élèves et de parents d'élèves	Nouvelle réunion au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à propos des données sociales sur la population globale ivryenne  1 <sup>er</sup> Conseil d'établissement du Conservatoire
<b>FÉVRIER 2024</b>	Compilation des retours sur le Règlement intérieur		Comité de suivi du projet de direction de la DAC 2024
<b>MARS 2024</b>	Finalisation de la version martyre du Projet d'établissement  Conseil pédagogique pour modifier le Règlement intérieur, le Règlement des études et travailler sur la Charte éthique	Réunion avec les représentant-es de parents d'élèves et d'élèves membres du Conseil d'établissement	Réunions de présentation des axes du Projet d'établissement aux partenaires/services Ville Réunions (DRH, DDAC, Enfance) pour la rédaction du protocole de signalement des VHSS
<b>AVRIL 2024</b>	Finalisation du Règlement intérieur, du Règlement des études de la Charte éthique et du protocole de signalement des VHSS		
<b>MAI 2024</b>	2 <sup>e</sup> Conseil d'établissement du Conservatoire pour adoption des différents textes  Passage du Règlement intérieur au Comité Social Territorial (CST) et en Bureau Municipal (BM)		
<b>JUIN 2024</b>	Dépôt du dossier de classement	Communication des documents finaux	Conseil municipal pour voter le Projet d'établissement et approuver les textes cadres (27 juin 2024)



## • LA CONCERTATION AUPRÈS DES AGENT·ES :

○ Réunion plénière le 5 juillet 2023 pour lancer la réflexion sur le Projet d'établissement puis début du travail autour des axes du projet de direction de la Direction des Affaires Culturelles.

→ Six premiers ateliers de réflexion ont ainsi été menés avec l'ensemble des équipes pédagogique et administrative autour des axes du projet de direction de la DAC : la transversalité, les publics, la participation, l'émancipation, l'hospitalité et les outils.

→ Ces ateliers se sont poursuivis par des restitutions afin d'exposer les conclusions de chaque groupe et de permettre un échange entre participant-es.

○ Réflexion menée entre novembre et décembre 2023 par l'équipe pédagogique autour des enjeux du nouveau SNOP.

→ Composés de l'ensemble des enseignantes, cinq ateliers transversaux ont traité des enjeux suivants : les missions de service public et les enjeux éthiques ; les enjeux artistiques et pédagogiques et l'expérimentation pédagogique ; les enjeux esthétiques, la formation globale et l'attention au corps ; les enjeux éducatifs, sociaux, culturels et territoriaux ; ainsi que les parcours, les cycles et l'évaluation.

→ La méthode SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) a été utilisée comme outil d'analyse et a permis, notamment, d'identifier les actions à mener puis les classer par ordre de priorité.

→ Les comptes-rendus sont reportés en annexes.

○ Points lors des entretiens professionnels annuels entre novembre et décembre 2023.

○ Réunion plénière le 16 janvier autour du Projet d'établissement pour contribuer à abriter un certain nombre de propositions.

## CONCERTATION AUPRÈS DES USAGER·ES

○ Un questionnaire a été adressé aux usager-es entre octobre et novembre 2023 (cf. annexe 1)

○ Le Conseil d'établissement a été réuni ; sa composition existait déjà dans le règlement intérieur du Conservatoire

○ Le processus de nomination de représentant-es d'élèves et de parents d'élèves a été clarifié

○ Les représentant-es des usager-es ont participé à la rédaction du nouveau règlement intérieur et de la Charte éthique, ainsi qu'à la mise à jour du règlement des études

## CONCERTATION AUPRÈS DES SERVICES DE LA VILLE, DES LIEUX PARTENAIRES ET DES ÉLU·ES

○ Réunions régulières de suivi de projet

○ Arbitrage des propositions par la Direction Générale et l'Adjointe à la culture en janvier 2024

○ Comité de suivi du projet de direction de la DAC le 3 février 2024

○ Rencontres avec les services/partenaires en mars 2024

Les trois axes principaux du Projet d'établissement ont été présentés, sous forme de réunions participatives, à différents services municipaux et lieux culturels ivryens partenaires durant le mois de mars afin de recueillir leurs avis et d'échanger sur des idées d'enrichissement du projet.

**Le plan du présent Projet d'établissement est fondé sur les recommandations du SNOP 2023**



# PRÉSENTATION ET ANALYSE DE L'EXISTANT TANT

## ÉTAT DES LIEUX LES PUBLICS ET LEUR ÉVOLUTION RÉCENTE : UNE VILLE POPULAIRE EN TRANSITION

### SUR LE TERRITOIRE DE LA COLLECTIVITÉ

• L'état des lieux socioéconomique et démographique de la population globale a été réalisé à partir de l'Analyse des besoins sociaux (ABS) menée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Ivry-sur-Seine en 2020 et basée sur les chiffres de l'INSEE de 2016 publiés en 2020, ainsi que sur les données de la CAF, de Pôle Emploi, des services municipaux et des rapports existants (données comparées avec 2011). Les collectivités choisies comme références sont : Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi, le Val-de-Marne et l'Île-de-France. Une analyse détaillée se trouve en annexe du présent Projet d'établissement.

• **Généralités** : Située dans le Val-de-Marne, Ivry-sur-Seine est une ancienne ville ouvrière de la ceinture rouge, berceau du parti communiste français, dont la municipalité est communiste depuis 1925. Limitrophe de Paris, la Ville est membre de la Métropole du Grand Paris depuis sa création au 1er janvier 2016, via l'Établissement public territorial (EPT) Grand-Orly Seine Bièvre. La Ville d'Ivry a néanmoins choisi de ne pas déléguer sa compétence culturelle au territoire. Le département du Val-de-Marne n'a pas élaboré de Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA).

La ville est composée de six quartiers : Petit-Ivry, Monmousseau-Vérolot, Louis-Bertrand/Mirabeau-Semard, Centre-Ville, Marat-Parmentier, Ivry-Port. Deux zones d'aménagement concerté (ZAC) sont en construction dans le quartier d'Ivry-Port : Ivry Confluences et Gagarine-Truillot. Un projet de redynamisation du Centre-ville (« Cœur de Ville ») est également en cours ainsi qu'une transformation importante de la zone autour du centre commercial Quai d'Ivry.

• **Structure et densité de la population** : D'après l'ABS datant de 2020, la population de la Ville est en constante évolution : on comptait 50 972 habitantes en 1999 et désormais 64 016 en 2024. Ivry comptera environ 84 000 habitantes à l'horizon 2040. On observe une augmentation des cadres et professions intellectuelles (16,6 % des ménages), ainsi que des professions intermédiaires et des employés (20,6% des ménages). Les données démontrent un développement de la gentrification accompagnant une hausse du nombre de projets immobiliers sur le territoire.

• **Natalité** : Le nombre de naissances est important et le nombre d'enfants de moins de trois ans est en augmentation. Cette hausse entraîne un accroissement des demandes de place en structures collectives. Le taux de natalité est légèrement supérieur à celui du Val-de-Marne et de l'Île-de-France. La Ville est néanmoins marquée par le départ de familles avec enfant(s). En définitive, Ivry compte plus de naissances que de décès. Le taux de natalité est donc en augmentation, ce qui engendre, mécaniquement et grâce au solde naturel positif, une hausse de la population.

• **Jeunesse** : À Ivry, la part de jeunes adultes est supérieure à celle, additionnée, des enfants et seniors. La population peut donc être qualifiée de jeune (les moins de 30 ans représentent 40,6 % de la population soit plus que dans le Val-de-Marne et la région Île-de-France, les moins de 15 ans représentent quant à eux 18,2% de la population globale). La part des élèves et des étudiant·es est de 13,5%. La Ville prévoit une augmentation du nombre d'enfants de 734 en élémentaire et 618 en maternelle d'ici la rentrée 2025-2026, engendrant un besoin de nouveaux groupes scolaires. Le niveau de diplôme s'élève et le taux de jeunes déscolarisés est en baisse.

• **Ressources et précarité** : Le revenu moyen des ivryen·nes est plus faible que l'ensemble des territoires de référence : un·e habitant·e sur quatre est en dessous du seuil de pauvreté (28% gagnent moins de 1 026€ par mois). Ivry est ainsi la 2<sup>ème</sup> ville la plus pauvre du Val-de-Marne : 51% des ménages ne sont pas imposés, 11% de la population est sans emploi et 10% est inactive. On relève un niveau de vie fragilisé pour les familles monoparentales et un fort taux de familles nombreuses défavorisées.

• **Familles** : La majorité de la population (57 %) vit dans une famille avec enfant(s). Le nombre de familles monoparentales est en augmentation sur la part des familles : un tiers des foyers avec enfant(s) est monoparental. Parmi ces familles, plus d'une sur trois vit sous le seuil de pauvreté. Aussi, près d'un enfant de moins de 11 ans sur sept vit dans un foyer où les parents ne travaillent pas. Le taux des enfants de moins de 10 ans vivant avec deux parents inactifs est également en progression (avec l'augmentation du taux de pauvreté sur la Ville). Enfin, le nombre moyen d'enfant(s) par famille est de 1,9 : 46 % des familles ont un seul enfant (chiffre supérieur aux collectivités de référence), 34 % ont deux enfants et 20 % ont au moins trois enfants (taux de familles nombreuses équivalent au Val-de-Marne mais inférieur à Vitry-sur-Seine et à la région Île-de-France).

• **Logement** : Ivry compte plus de ménages locataires dans le parc privé et dans le parc social que de propriétaires (seulement 29% de propriétaires). On observe des tensions dans le parc locatif social avec une augmentation des demandes de logement social et des allocations d'aide au logement. La mobilité résidentielle est faible, un ménage sur cinq habite le même logement depuis 20 ans ou plus.

• **Formation, activité et emploi** : Le taux de scolarisation des jeunes majeur·es est plus élevé à Ivry que dans département ou la région. La part de diplômés de l'enseignement supérieur est importante et pourtant un·e Ivryen·ne sur trois de plus de 15 ans est sans diplôme. On observe une forte présence d'emplois sur le territoire (moins d'un·e ivryen·ne sur trois a un statut d'employé·e et un·e sur quatre a un statut de cadre).



## DANS L'ÉTABLISSEMENT :

Le Conservatoire est présent sur six sites de cours localisés dans différents quartiers de la Ville.

Cet usage en multisites est un héritage des cours municipaux de danse d'Ivry qui s'étendaient sur six sites, couvrant ainsi l'ensemble des quartiers.

Les sites Saint-Just et Marat se trouvent au Centre-ville, le gymnase des épinettes et la Maison de la citoyenneté Jean-Jacques Rousseau sont installés à Ivry-Port, tandis que les Longs Sillons et Barbusse sont localisés à Petit-Ivry.

Depuis septembre 2022, une inscription au tirage au sort a été mise en place pour les élèves qui souhaitent intégrer l'éveil (danse) et l'initiation (musique ou danse) au Conservatoire. Cette modalité s'applique également aux autres services assurant un enseignement artistique au sein de la Ville : le Hangar et la Galerie Fernand Léger.

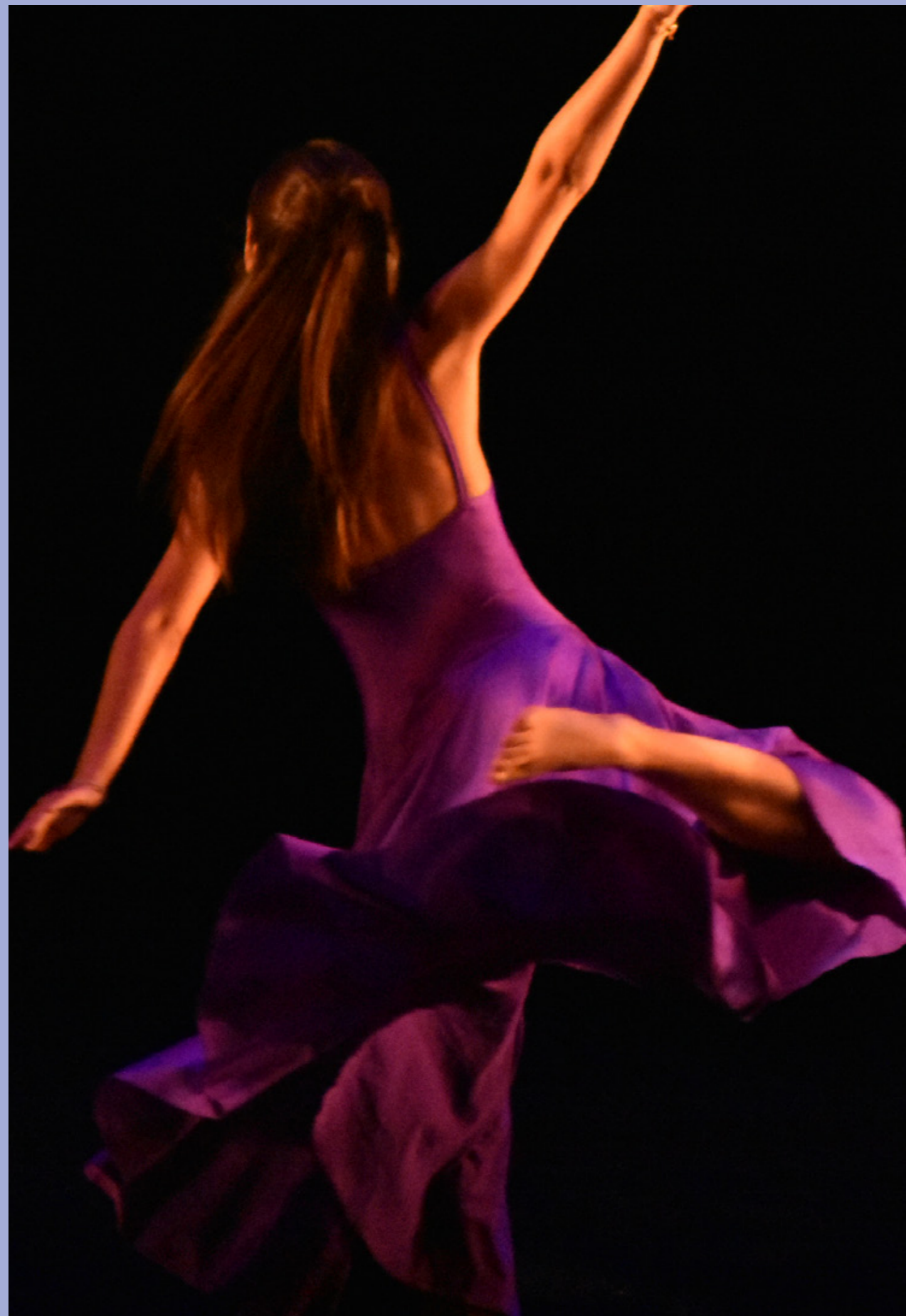
• **Les tarifs :** La Ville d'Ivry-sur-Seine met en place un certain nombre de dispositifs visant à assurer une mixité sociale au sein du Conservatoire et permettre à toutes et tous d'accéder à la pratique artistique :

- les frais de scolarité sont établis selon le quotient familial établi par la Ville d'Ivry, au plus près des ressources des usager-es ;
- le paiement de ces frais s'effectue en trois fois depuis la rentrée 2023-2024 ;
- les mêmes frais en 2023-2024 vont de 30 euros à 471,62 euros par an pour un cursus complet pour les ivryen-nes et 707,72 euros pour les hors-commune (réduction de 40% pour le tarif « pratique collective seule ») ;
- à compter de la rentrée de septembre 2024, les tarifs des locations d'instruments de musique seront eux-aussi calculés selon le quotient familial des familles (de 5 à 35 € par trimestre) ;
- les livrets de Formation Musicale sont offerts pour les deux premières années de pratique ;
- la scolarité des élèves CHAM est gratuite ;
- la saison artistique est gratuite (à l'exception des concerts-sandwichs à 7€).

• **Le quotient familial (QF) :** La Ville d'Ivry-sur-Seine a adopté, de longue date, un mode de calcul du quotient familial unique. Le QF est établi selon les revenus et ressources, les charges liées au logement (loyer pour les locataires et taxe foncière pour les propriétaires) et le nombre de personnes vivant dans le foyer. Grâce à cette modalité de calcul, les tarifs sont adaptés à la situation de chaque famille, même les plus modestes.

L'observation des données du Conservatoire concernant la répartition des foyers par tranche de QF, par âge et par quartier entre 2020-2021 et 2023-2024 démontre :

- une augmentation des publics adultes ;
- pas d'évolution notable sur la répartition par quartier ;
- des publics venant majoritairement du Centre-Ville, d'Ivry-Port, de Monmousseau-Vérolot et de Petit-Ivry, deux quartiers moins représentés : Louis-Bertrand-Mirabeau-Semard (quartier où on trouve les QF les plus élevés) et Marat-Parmentier (quartier où on trouve les QF les plus faibles). La répartition des usager-es par quartier est proportionnelle au nombre d'habitant-es par quartier ;
- une légère augmentation des publics dont les QF sont élevés :
- en 2020-21, la tranche de QF 640-1010 était représentée avec la même proportion que la tranche de QF 1010-2200 (27% et 28% respectivement en musique et 21% et 28% respectivement en danse), le QF médian était de 732.
- en 2023-24, la tranche de QF la plus représentée est 1010-2200 (à 34% en musique et 26% en danse), le QF médian est de 829.
- on observe un QF médian sur l'ensemble des activités culturelles ivryennes de 732 en 2020-2021 et de 800 en 2023-2024. Ainsi, le QF médian des usager-es du Conservatoire augmente en même proportion que celui de la population ivryenne pratiquant une ou plusieurs activités culturelles.



# LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES ET LEUR ÉVOLUTION : EN TRANSITION VERS LES DISPOSITIONS DU SNOP 2023

· **Organisation générale :** Le Conservatoire assure des enseignements dans deux spécialités : danse et musique. Il est organisé en 9 départements pédagogiques : cordes, danse (classique, contemporain, jazz), Formation musicale, guitares, initiation, jazz, polyphoniques, vents, voix.

La spécialité danse est accessible à partir de 5 ans (éveil), de 6 ou 7 ans (initiation) ou au-delà pour une entrée directement dans le parcours d'études (ou hors cursus pour les adolescents et adultes). La spécialité musique est accessible à partir du CP, CE1, CE2-CM1 (initiation) ou au-delà pour une entrée directement dans le cursus (ou hors cursus pour les adolescents et adultes).

À partir de 8 ans (en danse), après l'année d'initiation ou à partir du CM2 (en musique), le Conservatoire propose un enseignement complet (en musique par exemple : cours individuel d'instrument + FM + pratique collective + projets). Ainsi, le cursus s'organise autour de 3 cycles amenant au Certificat d'études chorégraphiques ou musicales (CEC/CEM) dans les deux spécialités.

Un parcours pratique collective accompagnée est ouvert à toutes en musique à partir du mi 2<sup>e</sup> cycle sans limite d'âge (accès à une pratique collective + 15 minutes d'instrument par semaine ou 30 minutes tous les 15 jours).

Un certain nombre de pratiques collectives ou d'ateliers sont également proposés aux élèves et peuvent être suivis en cours unique : les ensembles vocaux ou instrumentaux, les ateliers de jazz et de musiques actuelles, l'art lyrique (projet), l'atelier « son et mouvement » mêlant musique et danse, l'improvisation ou encore la Musique Assistée par Ordinateur (MAO). Des interventions artistiques ponctuelles dans les classes sont régulièrement organisées en lien avec la saison artistique de l'équipement.

→ l'ensemble de ces cursus sont redéfinis à compter de la rentrée de septembre 2024 pour créer des « parcours » (cf : règlement des études) ;  
→ un niveau d'éveil transversal commun musique et danse sera expérimenté dès septembre 2024.

Un-e référent-e handicap est présent-e au Conservatoire qui propose → un dispositif spécifique d'accueil des élèves à besoins particuliers ses heures ont été doublées en septembre 2023 (10h).

## · Liste des disciplines enseignées :

**Accordéon**  
**Contrebasse**  
**Euphonium/Tuba**  
**Inclusion (handicap)**

**Alto**  
**Cor**  
**Éveil et Initiation danse**  
**Initiation musicale**  
**Atelier musique actuelle**  
**Danse classique**  
**Flûte Traversière**  
**Musique assistée par ordinateur**  
**Ateliers Jazz**  
**Danse contemporaine**  
**Formation musicale**  
**Piano**  
**Basson**  
**Danse jazz**  
**Guitare Basse**  
**Piano Jazz**  
**Batterie**  
**Ensemble de cuivres**

**Guitare classique**  
**Saxophone**  
**Chant lyrique**  
**Ensembles à cordes**  
**Guitare Jazz**  
**Trombone**  
**Choeur adulte**  
**Ensembles à vent**  
**Guitare moderne**  
**Trompette**  
**Choeur enfant**  
**Ensembles de guitares**  
**Harpe**  
**Violon**  
**Clarinette**  
**Ensembles jazz**  
**Hautbois**  
**Violoncelle**

la classe d'euphonium-tuba a été créée en septembre 2023.



## · L'organisation spécifique de la Formation musicale :

Les deux premières années de Formation musicale (FM) sont organisées par département pédagogique, et assurées par des professeurs d'instrument (vents, cordes, guitares, polyphonique). Ce cours d'une heure s'enchaîne avec un cours de chorale d'une heure également. Les élèves, du 1<sup>er</sup> cycle 3<sup>ème</sup> année au 2<sup>e</sup> cycle 2, suivent un cursus avec une heure de Formation musicale et une pratique collective instrumentale qui remplace la chorale.

○ Depuis septembre 2023, à partir de la 3<sup>ème</sup> année de 2<sup>e</sup> cycle, les élèves en cursus voient leur cours de Formation musicale évoluer et se transformer en ateliers :

· 2C3, 1h de FM suivie d'1h de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) ;  
· 2C4, 1h15 de FM suivie de 45 minutes d'atelier d'improvisation à l'instrument ;  
· 3C, 1h15 de FM suivie de 45 minutes d'un atelier de découverte du jazz (FM jazz, improvisation...).

○ Tout au long de leur parcours musical, les élèves peuvent bénéficier de cours de soutien en FM (inscription libre sur des créneaux dédiés). D'autres cours de FM sont assurés pour les disciplines ou esthétiques spécifiques : chant, pour les ados-adultes débutant-es, jazz, guitare jazz, batteur-ses...

## · Une pédagogie centrée sur la pratique collective :

Le Conservatoire d'Ivry a, historiquement, axé son cursus d'études autour des pratiques collectives, sources de motivation, d'application des acquis instrumentaux et de concrétisation pédagogique pour les élèves. Ainsi, tous les élèves, quel que soit l'instrument (y compris les pianistes), expérimentent une pratique collective instrumentale dès la 3<sup>ème</sup> année de 1<sup>er</sup> cycle (en lieu et place de la chorale), parmi celles-ci :

**Cordes**  
2 ensembles pour les 1<sup>er</sup> cycle  
Orchestre à cordes de 2<sup>e</sup> cycle  
Orchestre à cordes de 3<sup>e</sup> cycle

**Jazz**  
Initiation jazz  
Atelier rythmique  
Atelier percussion  
Ateliers jazz  
Big Band  
Big Groove

**Vents**  
2 ensembles pour les 1<sup>er</sup> cycle  
Ensemble de cuivres  
Orchestre d'harmonie « junior »  
Orchestre d'harmonie

**Guitares**  
3 ensembles de guitare

**Voix**  
Chorales  
Chœur enfant  
Chœur adultes

**Autres**  
Improvisation  
Musique de chambre  
Atelier son et mouvement  
Musique actuelle  
MAO

**Polyphonique**  
Accordéon : 2 ensembles  
Harpes : 2 ensembles  
Piano : « modules » piano 4 mains, déchiffrage, piano jazz, accompagnement et soutien



## DES ACTIVITÉS DE DIFFUSION AU CŒUR DU PROJET DU CONSERVATOIRE

En dehors des traditionnels temps d'audition et de restitution de projets qui jalonnent l'année scolaire, le Conservatoire déploie une riche et rare saison artistique composée d'une quarantaine de dates, dont une quinzaine sont assurées exclusivement par des artistes professionnels.

### • La saison artistique :

- o Lieux : Auditorium Antonin Artaud, Théâtre Antoine Vitez, lieux culturels ivryens partenaires (Hangar, Le Luxy, TQI, Crédac...) et hors les murs (Maisons de quartier, gymnases, Hôtel de Ville...);
- o Tarifs : la saison artistique est gratuite à l'exception des concerts sandwich organisés sur le temps du déjeuner (tarif de 7 euros par personne incluant le repas);
- o Budget : 65 000 euros par an;
- o Nombre moyen de spectateur·ices par saison : 4 500 personnes en 2022-2023 (taux de remplissage moyen de 73%);
- o Événements phares : « Concerts sandwich » hors-les-murs, concert de Noël interclasses, galas de danse, auditions ouvertes au public, Festival de jazz Ivry-Vitry, Rencontres Départementales de Musique de Chambre, Journées Portes Ouvertes, Heures de Musique (par département pédagogique);
- o Particularités : grande place accordée aux partenariats, aux projets participatifs ainsi qu'à l'expérience de spectateur·ice à travers l'incitation à assister aux spectacles de la saison artistique, l'organisation d'ateliers encadrés par les artistes programmés dans le cadre de la saison et l'accompagnement des élèves à des sorties culturelles dans le cadre des cours.

### • La création contemporaine :

- Le Conservatoire accorde une attention particulière et assez unique à la création contemporaine, à travers :
- o la programmation d'ensembles musicaux spécialistes de ce répertoire : « ensemble 2e2m » avec des concerts monographiques dédiés à un·e compositeur·rice, « le Concert impromptu » qui propose des créations originales appelées « CROSS-OPERAS » ou encore l'ensemble « Intégral » spécialiste des créations pluridisciplinaires;
  - o la programmation de compagnies de danse contemporaine : « E7KA », « Affari Esteri » et « Amère Babel »;
  - o la commande d'œuvres originales à des compositeur·rices dédiés à des projets pédagogiques innovants : Michelle-Agnès Magalhaes, Aurélien Dumont, Giulia Lorusso, Grégoire Lorieux, Jérôme Combier, Juan Arroyo, Julien Malaussena, Martin Matalon, Michelle- Noriko Baba et Nicolas Bras.

### • L'exemple de la saison 2023-2024 :

- o Nombre de prestations données par les élèves dans le cadre de la saison : 26;
- o Nombre de manifestations incluant des élèves extérieur·es au Conservatoire : 2;
- o Nombre d'événements exclusivement « professionnels » : 15;
- o Lieux de diffusion : au moins 13 différents.

### Chronologie des spectacles

<p><b>MERcredi 8 NOVEMBRE</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HELLEN HELLEN</b> Un portrait musical Cie Les Cims de la vie</p> <p><b>VENDredi 10 NOVEMBRE</b> 12h Hôtel de ville <b>BEAUTES BAROQUE</b> Les Paladins</p> <p><b>MERcredi 15 NOVEMBRE</b> 20h Théâtre Antoine Vitez <b>SEPTIY PRYMATIS</b> Le Concert Impromptu</p> <p><b>DIManche 3 DÉCEMBRE</b> 16h La Criatic <b>CONCERT SURPRISE</b> des élèves autour de l'exposition « Le Matin » de Caroline Bachmann</p> <p><b>MERcredi 4 DÉCEMBRE</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>ALORS QU'ON DANSE ?</b> spectacle des élèves de danse jazz de Corinne Marlier</p> <p><b>DIManche 10 DÉCEMBRE</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>LES BELLES PERSONNES</b> Vincent Granger et Laurence Velle</p> <p><b>JEUDI 14 DÉCEMBRE</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>MOUJMENTS BRUABLES</b> Cie E7KA</p>	<p><b>VENDredi 15 DÉCEMBRE</b> 20h Le Hangar <b>LIQUIDE ESPANTOUBS</b> avec la participation des élèves du conservatoire</p> <p><b>JEUDI 21 DÉCEMBRE</b> 18h30 ET 21h Théâtre Antoine Vitez <b>LE NOÛL DU CONSERVATOIRE</b></p> <p><b>VENDredi 19 JANVIER</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>MOUJ MOV CIE</b> Concert des professeurs</p> <p><b>VENDredi 26 JANVIER</b> 12h Théâtre des Quarters d'Ivry - Walla <b>COULEURS D'ORIENT</b> Ensemble Zelig</p> <p><b>VENDredi 2 FÉVRIER</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>ESSENTIELle MOUJ</b> Concert</p> <p><b>DIManche 4 FÉVRIER</b> 17h Eglise St-Pierre St-Paul <b>VENIR ET CIE</b> Chœur adulte du conservatoire</p> <p><b>MERcredi 7 FÉVRIER</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>ENCHANTMENTS BAROQUE</b> Les Paladins</p> <p><b>JEUDI 8 FÉVRIER</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>MOUJMENTS BRUABLES</b> Cie E7KA</p>	<p><b>VENDredi 9 FÉVRIER</b> 12h Centre technique Ledru-Rollin <b>TYPER TYPER</b> en collaboration avec le Théâtre Antoine Vitez</p> <p><b>VENDredi 9 FÉVRIER</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE DE CHAMBRE</b></p> <p><b>MERcredi 28 FÉVRIER</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>JOURNÉ DANS LA MAIN</b> Cie Adam Essart</p> <p><b>VENDredi 1<sup>er</sup> MARS</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>ROTOUR DU PIANO à QUATRE MAINS</b> Hélène Fugère et Mathieu Hulstir</p> <p><b>DIManche 3 MARS</b> 17h Auditorium Antonin Artaud <b>FESTIVAL COMIX</b> Contemporary Music for All Maud</p> <p><b>MARDI 5 MARS</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>CONCERT</b> L'Orchestre du printemps</p> <p><b>JEUDI 7 MARS</b> 20h Le Hangar <b>HEURE DE MUSIQUE JAZZ</b></p> <p><b>SAMEDI 9 MARS</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>ALORS-SUB-ORNAIE</b> ensemble des élèves atiliés des conservatoires du Val-de-Marne</p>	<p><b>VENDredi 15 MARS</b> 12h Maison de quartier Ivry-Port <b>ET TOUJOUR</b> Le Concert Impromptu</p> <p><b>SAMEDI 16 MARS</b> 14h &amp; 17h Auditorium Antonin Artaud <b>RENCONTRES</b> Cie The Irving Mice</p> <p><b>SAMEDI 23 MARS</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>770000 EN FUYANT</b> Cie Amère Babel</p> <p><b>JEUDI 28 MARS</b> 20h Auditorium Antonin Artaud <b>DAUZE &amp; BOLTZ TELLIT</b> dirigé par Eric Schultz</p> <p><b>SAMEDI 30 MARS</b> 17h Auditorium Antonin Artaud <b>ESSENTIELle DE FILLES</b> Ivry-Vitry</p> <p><b>MERcredi 3 AVRIL</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE GUITARE</b></p> <p><b>JEUDI 4 AVRIL</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>COSMOPOLITES-COSMOPOLITES</b> Quatuor Paris</p> <p><b>DU 17 AU 20 AVRIL</b> 22h Rencontres Départementales de <b>MUSIQUE DE CHAMBRE</b></p>	<p><b>MERcredi 17 AVRIL</b> 19h <b>CONCERT MONOGRAPHIQUE</b> Giulia Lorusso Ensemble Zelig</p> <p><b>DIManche 5 MAI</b> 17h Le Luxy <b>COÛ-COÛ-CONCERT</b> M le maudit de Fritz Lang</p> <p><b>MERcredi 15 MAI</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE POLYPHONIQUE</b></p> <p><b>VENDredi 17 MAI</b> 12h Gymnase des Epinettes <b>SPORTS ET ORIENTEMENTS</b> Cie Les Paladins</p> <p><b>VENDredi 17 MAI</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE CORDES</b></p> <p><b>SAMEDI 1<sup>er</sup> JUIN</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>LES MOUJMENTS AU COUJOURT</b> œuvre de l'atelier d'art lyrique</p> <p><b>LUNDI 3 JUIN</b> 19h Le Hangar <b>HEURE DE MUSIQUE CHAM 6<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup></b></p> <p><b>MERcredi 5 JUIN</b> 19h Salle Saint-Just <b>HEURE DE MUSIQUE HÉLIERS JAZZ</b></p>	<p><b>JEUDI 6 JUIN</b> 19h Le Hangar <b>HEURE DE MUSIQUE CHAM 5<sup>e</sup> ET 6<sup>e</sup></b></p> <p><b>VENDredi 7 JUIN</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE DE CHAMBRE</b></p> <p><b>JEUDI 13 JUIN</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>HEURE DE MUSIQUE VOIES</b></p> <p><b>VENDredi 21 ET SAMEDI 22 JUIN</b> Théâtre Antoine Vitez <b>GILLES DE DANSE</b></p> <p><b>MERcredi 26 JUIN</b> DE 10H30 À 21H <b>JOURNÉE PORTES OUVERTES</b></p> <p><b>DU 15 MARS</b> 12h Maison de quartier Ivry-Port <b>ET TOUJOUR</b> Le Concert Impromptu</p> <p><b>DU 16 MARS</b> 17h Le Luxy <b>COÛ-COÛ-CONCERT</b> M le maudit de Fritz Lang</p> <p><b>DIManche 5 MAI</b> 17h Le Luxy <b>COÛ-COÛ-CONCERT</b> M le maudit de Fritz Lang</p> <p><b>MERcredi 15 MAI</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE POLYPHONIQUE</b></p> <p><b>VENDredi 17 MAI</b> 12h Gymnase des Epinettes <b>SPORTS ET ORIENTEMENTS</b> Cie Les Paladins</p> <p><b>VENDredi 17 MAI</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE CORDES</b></p> <p><b>SAMEDI 1<sup>er</sup> JUIN</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>LES MOUJMENTS AU COUJOURT</b> œuvre de l'atelier d'art lyrique</p> <p><b>LUNDI 3 JUIN</b> 19h Le Hangar <b>HEURE DE MUSIQUE CHAM 6<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup></b></p> <p><b>MERcredi 5 JUIN</b> 19h Salle Saint-Just <b>HEURE DE MUSIQUE HÉLIERS JAZZ</b></p>	<p><b>JEUDI 6 JUIN</b> 19h Le Hangar <b>HEURE DE MUSIQUE CHAM 5<sup>e</sup> ET 6<sup>e</sup></b></p> <p><b>VENDredi 7 JUIN</b> 19h Auditorium Antonin Artaud <b>HEURE DE MUSIQUE DE CHAMBRE</b></p> <p><b>JEUDI 13 JUIN</b> 19h Théâtre Antoine Vitez <b>HEURE DE MUSIQUE VOIES</b></p> <p><b>VENDredi 21 ET SAMEDI 22 JUIN</b> Théâtre Antoine Vitez <b>GILLES DE DANSE</b></p> <p><b>MERcredi 26 JUIN</b> DE 10H30 À 21H <b>JOURNÉE PORTES OUVERTES</b></p> <p><b>CONCERTS SANDWICHES</b> L'année 2023-2024 marque le retour des concerts sandwichs ! Le concept : un concert, un sandwich, un lieu insolite. Ouverts à tout le monde, entre 12h et 13h30. Tarif : 7€ (sur place).</p> <p><b>ACCÈS ET RESERVATION</b> Entrée libre* dans la limite des places disponibles. Réservations à l'adresse concerts@conservatoire-ivry.fr ou par téléphone au 01 47 43 24 78 ou sur place au 28bis rue Saint-Just Nous concertos sandwichs et leur concert.</p>
--	---	---	---	---	---	--



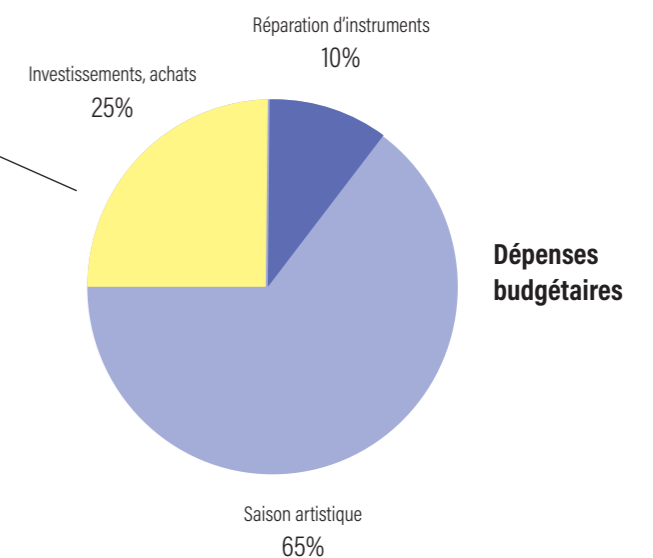
## LES RESSOURCES PROPRES DU SERVICE

### • Le budget :

En dépenses, le Conservatoire dispose d'un budget de fonctionnement d'environ 100 000 €, dont 65 000 € sont dédiés à la saison artistique (cachets des artistes intervenant-es, cessions de spectacles...) et 10 500 € à l'entretien du parc instrumental.

Ce budget de fonctionnement propre au service ne comprend ni les fluides (électricité, eau...) ni la masse salariale, qui oscille entre 1,5 et 2 millions d'€ annuels.

L'équipement dispose également d'un budget d'investissements (matériel spécifique) de 25 000 € en moyenne. En recettes, le Conservatoire perçoit chaque année environ 150 000 € de frais de scolarité et de location d'instruments, ainsi que quelques subventions pour des projets et pour l'achat de partitions : entre 5 000 et 10 000 € du département du Val-de-Marne, 3 000 € de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique) et 2 000 € de la SEAM (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique, pour des achats de partitions).



## UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

L'ensemble des événements programmés par le Conservatoire a été suivi de 2022 à 2023 par 4500 spectateur-ices en moyenne (73% de taux de remplissage des salles, dont 60% de parents et/ou d'élèves et 40% de public extérieur au Conservatoire : 30% d'ivryen-nes et 10% d'hors-Ivry).

- en 2022-2023 : 4 500 spectateur-ices au total (73% de taux de remplissage, dont 60% de parents et/ou d'élèves et 40% de public extérieur)
- en 2021-2022 : 5 408 spectateur-ices au total (53% de taux de remplissage, dont 61% de parents et/ou d'élèves et 39% de public extérieur)

Lors des spectacles professionnels organisés au Théâtre Antoine Vitez, une partie de la jauge de la salle est réservée au public du théâtre, concourant ainsi à la promotion des activités du Conservatoire et à la mixité des publics.

En dehors de la réalisation de supports de communication propres à chaque événement (affiches, flyers, programmes...), le Conservatoire est également actif sur les réseaux sociaux :

### • en mars 2024 :

- Facebook, 931 abonné-es
- Instagram, 376 abonné-es

### • de 2021 à 2024 :

- Facebook, + 95 abonné-es
- Instagram, + 157 abonné-es

### • la fréquentation :

- Facebook, 8 400 visites (et 26 800 personnes ayant vu au moins une des publications en trois mois)
- Instagram, 2 700 visites (et 2400 personnes ayant vu au moins une des publications en trois mois)

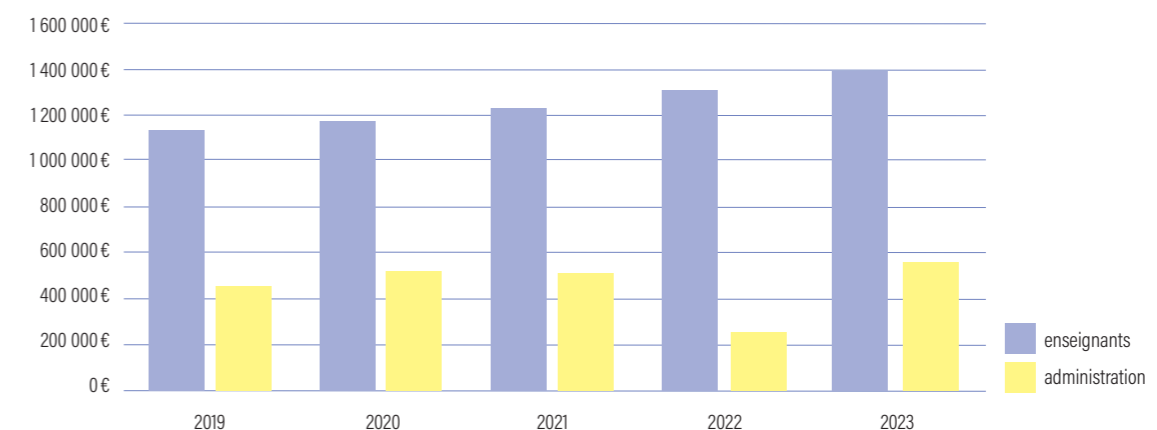
### • les « followers » :

- Facebook, hommes : 30,6% et femmes : 69,4%, lieux de résidence : 34% Ivry-sur-Seine, 25% Paris, 3% Vitry-sur-Seine
- Instagram, hommes : 31,7% et femmes : 68,3%, lieux de résidence : 39% Ivry-sur-Seine, 22% Paris, 3% Vitry-sur-Seine

Sur la période mars 2023 - mars 2024, le site internet du Conservatoire (<https://conservatoire.ivry94.fr/>) a été suivi par 10 293 visiteur-ses soit 21 visites par jour en moyenne : 27 600 vues de pages et 2 minutes 35 secondes en moyenne de connexion par visite sur l'année. Les supports utilisés pour se connecter étaient à 53% un smartphone (5 457 visites), à 41,6% un ordinateur (4 285 visites), à 2,5% une phablette (255 visites) et à 1,5% une tablette (157 visites).

La fréquentation du site internet de la Ville : Sur la période mars 2023 - mars 2024, le site internet de la ville d'Ivry-sur-Seine (<https://www.ivry94.fr/>) a été suivi par 735 193 visiteur-ses soit 2 602 visites par jour en moyenne : 1 544 063 vues de pages et 2 minutes 17 secondes en moyenne de connexion par visite sur l'année.

### Évolution du coût des ressources humaines



### • La formation :

En dehors des temps de formation dispensés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), la Ville d'Ivry-sur-Seine a accordé, entre 2019 et 2023, 39 124 € pour des formations destinées à un total de 34 agent-es du Conservatoire (dont 38 565 € pour les formations pédagogiques) :

- les fondamentaux de la pédagogie musicale adaptée aux personnes en situation de handicap avec l'association MESH - Musiques Et Situations de Handicap (9 agent-es concerné-es) ;
- l'accueil des publics atteints d'un trouble Dys (4 agent-es) ;
- la technique de danse jazz Horton (5 agent-es) ;
- la technique O'Passo (13 agent-es) ;
- les chants du monde et percussions corporelles (5 agent-es) ;

- la méthode Colour Strings (1 agent-e) ;
- le soundpainting (6 agent-es) ;
- un stage d'improvisation (5 agent-es) ;
- un stage Qi Gong et posture du musicien (8 agent-es) ;
- un congé de formation professionnelle avec l'Université Paris Sorbonne (1 agent-e) ;
- la prévention et la protection du public avec l'ARS d'Île-de-France, la Croix blanche et l'UDPS 94 (6 agent-es) ;
- la sécurité des agent-es au travail avec le CNFSE (1 agent-e) ;
- « Bureautique » (1 agent-e) ;
- « Techniques et outils de communication » (2 agent-es) ;
- « Techniques informatiques » (2 agent-es).

**• Le parc instrumental :**

Le Conservatoire d'Ivry dispose d'un parc instrumental conséquent : un total de 319 instruments au total dont beaucoup sont loués (ou prêtés s'agissant d'instruments « rares ») aux élèves. Le tarif de location est de 30 € par trimestre.

→ À compter de la rentrée de septembre 2024, le prix de location sera calculé en fonction du quotient familial des familles (et ira de 5 à 35 €).

**Instruments loués**

- Violons 74
- Altos 18
- Violoncelles 26
- Contrebasses 15
- Flûtes 24 (dont 2 piccolos, 1 fl. alto et 1 fl. basse)
- Hautbois 10 (dont un cor anglais)
- Clarinettes 21
- Bassons 7
- Saxophones 19
- Trompettes 13
- Cors 5
- Trombones 11
- Euphoniums/tubas 6
- Accordéons 11
- Guitares 53
- Guitares basses 6

**Instruments non loués**

- Djembés 18
- Harpes 10
- Batteries 6
- Pianos droits 24
- Pianos à queue 3
- Claviers numériques 5
- Un ensemble de petites percussions

**Le Conservatoire dispose en outre d'une parthèque comptant 2663 références.**

**• Le studio de Musique Assistée par Ordinateur (MAO) :**

Pour accompagner le développement de la MAO au sein du cursus de Formation musicale, l'équipement du studio dédié a été considérablement développé depuis l'année 2023-2024 :

- 9 postes de travail équipés chacun d'un ordinateur Mac, du logiciel de création musical Ableton Live 11, du logiciel Garage Band, du clavier de commande MIDI M-AUDIO, de la carte son Focusrite Scarlett et du casque audio Sennheiser) ;
- 9 microphones (5 électro-statiques et 4 dynamiques) ;
- 2 mini tables de mixage ;
- 5 Pads Launchpad mini contrôleurs ;
- 1 Mixette pour 4 casques audio ;
- 1 grand écran Panasonic ;
- 2 moniteurs studio.

Le studio de MAO a une superficie d'environ 25 m<sup>2</sup>, il est équipé de mousse acoustique isolante.

**LES PERSONNELS DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL**

**• Equipe enseignante :**

L'équipe enseignante est composée de 45 professeur-es (dont une référente handicap) qui effectuent un total de 540,5 heures de cours par semaine.

- La répartition par temps de travail :
  - 11 temps complet (TC)
  - 34 temps non-complet (TNC)
- La répartition par type de contrat :
  - 24 titulaires - 2 CDI - 19 non-titulaires
- La répartition par cadre d'emploi :
  - 37 Assistant-e territorial-e d'enseignement artistique ATEA (catégorie B)
  - 8 Professeur-e d'enseignement artistique PEA (catégorie A)

**• Equipes administrative et technique :**

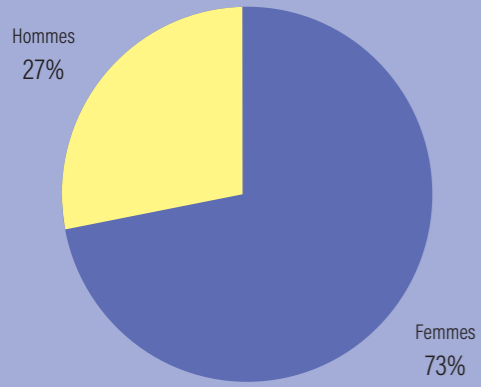
Le Conservatoire compte 11 agent-es administratifs-ves et techniques :

- 1 directeur de catégorie A
- 1 responsable du secteur administratif de catégorie A
- 1 gestionnaire administrative et financière de catégorie C
- 1 responsable du secteur pédagogique de catégorie B
- 1 référent scolarité de catégorie B
- 1 régisseur technique de catégorie C
- 1 chargée actions culturelles et communication de catégorie B
- 4 agent-es d'accueil (2 en danse et 2 en musique).

**Répartition de l'équipe enseignante dans les départements pédagogiques :**

Département	ATEA	PEA	Nb d'heures
<b>VENTS</b>	7	3	94
<b>CORDES</b>	2	3	70
<b>POLYPHONIQUES</b>	3	2	71,5
<b>GUITARES</b>	2		24,5
<b>INITIATION</b>	2		26,5
<b>VOIX</b>	4		30,75
<b>FM</b>	3		48
<b>JAZZ</b>	4		41,5
<b>DANSE</b>	4		64,5
Accompagnateur-trices <b>DANSE</b>	4		40
Accompagnateur-trice <b>MUSIQUE</b>	1		15
Référent-e <b>HANDICAP</b>	1		10
Heures non attribuées en 2023-2024			4,25
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>8</b>	<b>540,5</b>

**Proportion F/H dans l'équipe administrative**



**Proportion F/H dans l'équipe pédagogique**



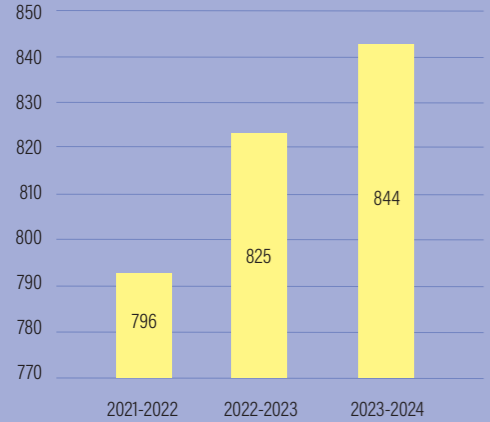
**Équipe administrative :**  
8 femmes et 3 hommes

**Équipe pédagogique :**  
22 femmes et 23 hommes

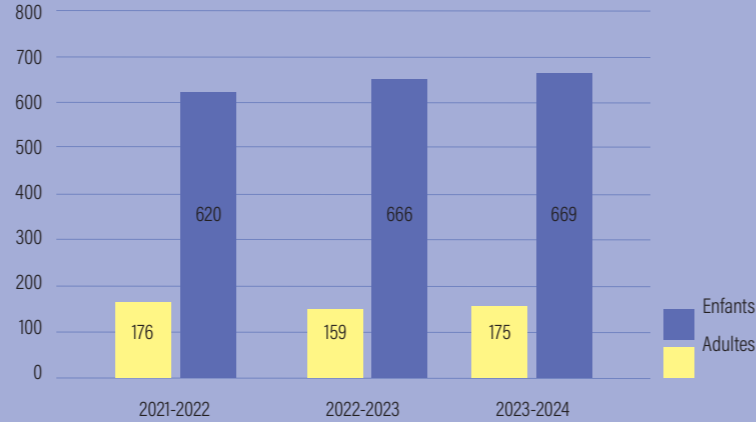
**LES USAGER·ES DE L'ÉTABLISSEMENT**

En 2023-2024, le Conservatoire d'Ivry accueille 844 élèves dont 543 en musique et 304 en danse. Le nombre d'élèves est en augmentation depuis l'année scolaire 2021-22 après une baisse des effectifs liée à la crise de la COVID-19.

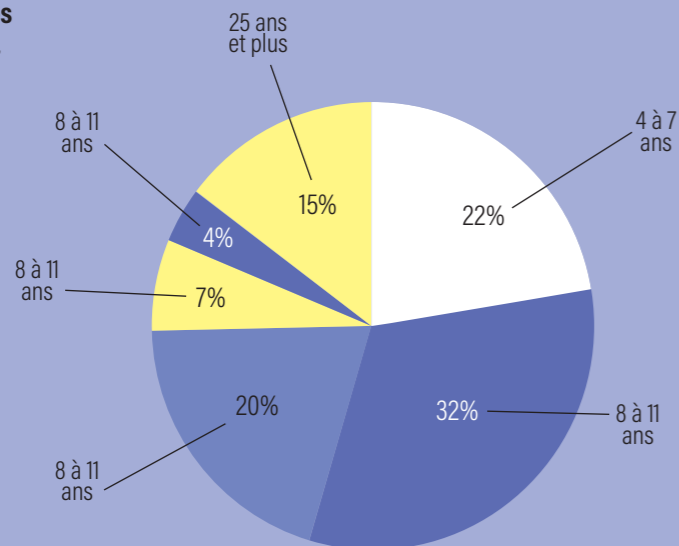
**Nombre d'élèves**



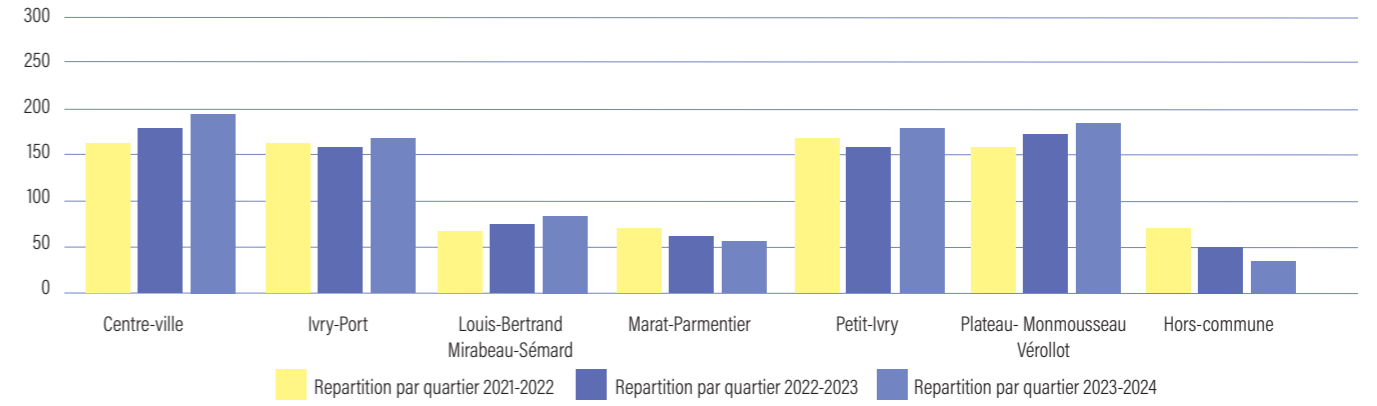
**Répartition des élèves enfants et adultes**



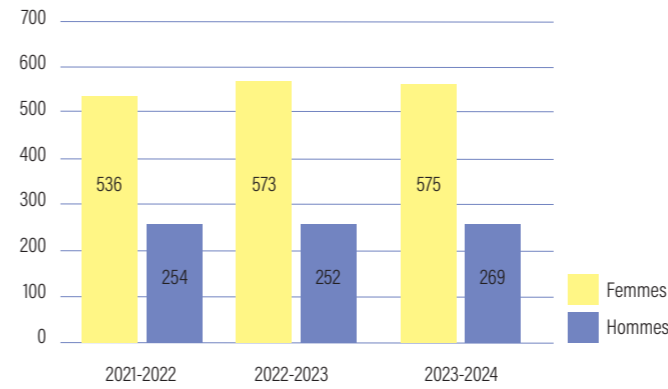
**Répartition des élèves par âge en 2023-2024**



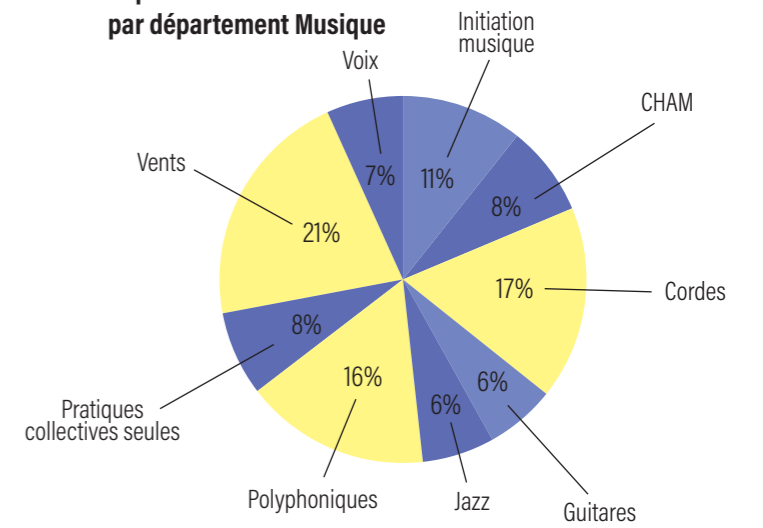
**Répartition par quartier/hors commune**



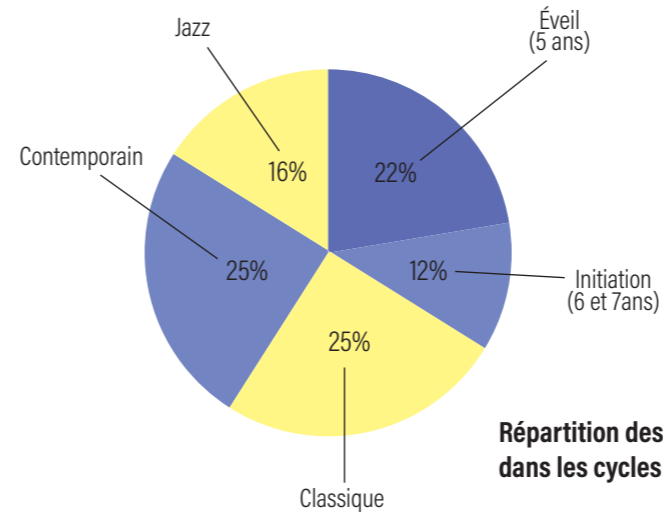
**Proportion F/H parmi les élèves**



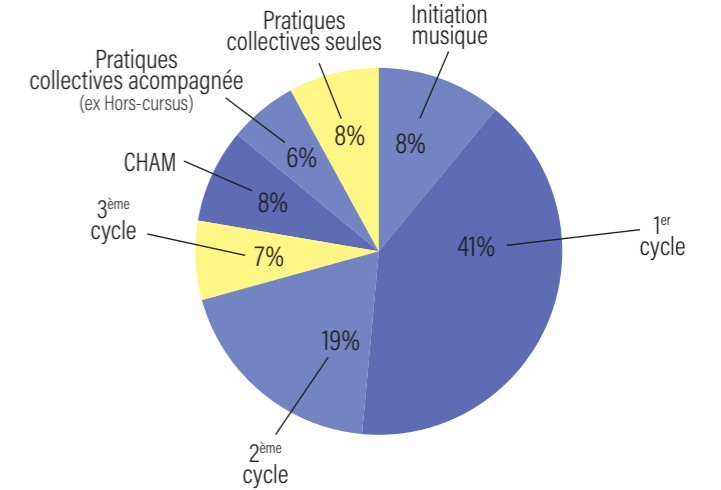
**Répartition des élèves par département Musique**



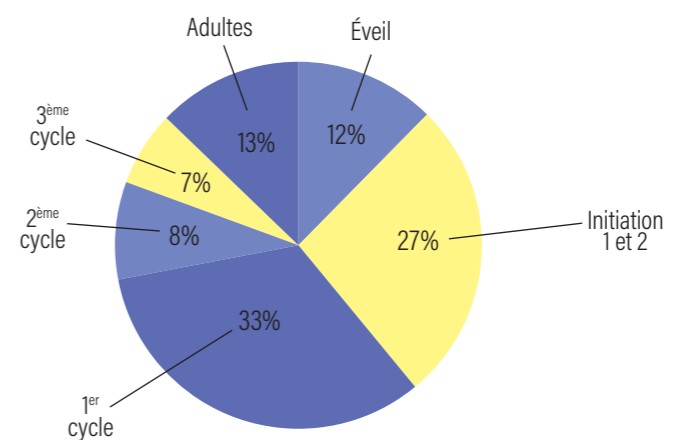
**Répartition des élèves dans les disciplines Danse**



**Répartition des élèves par département Musique**



**Répartition des élèves dans les cycles Danse**



## LES PARTENAIRES STRUCTURELS

### • Le champ scolaire :

Le Conservatoire porte depuis 2009 des Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM) avec le collège Politzer, classé réseau d'éducation prioritaire (REP), de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>. Le parcours CHAM, qui accueille chaque année une cinquantaine d'élèves au total, offre à des élèves motivé-es par les activités musicales la possibilité de bénéficier, en complémentarité avec leur formation générale scolaire, d'une formation spécifique dans le domaine de la musique à raison de 4 heures dédiées :

- une heure de pratique chorale au collège
- trois heures au Conservatoire (instrument, pratique collective vocale ou instrumentale, culture musicale, MAO, groupes de musiques actuelles...).

L'établissement mène, en outre, dans le cadre du programme d'EAC de la Ville, des actions hebdomadaires pour le « parcours culturel » avec les 44 classes de CP dans 15 écoles (730 élèves en 2023-2024). Ce parcours, de 10 séances au total, se décompose comme suit :

- 6 ateliers de découverte de la pratique musicale dans les classes (par un-e professeur-e Dumiste)
- 2 temps de pratique de la danse (par un-e enseignant-e de danse du Conservatoire)
- 1 découverte d'un instrument (chaque professeur-e d'instrument enseigné participe à raison de 3h dans l'année)
- 1 spectacle jeune-public offert aux enfants (dans le cadre de la saison artistique).

Le Conservatoire assure également, depuis de nombreuses années, des interventions auprès de classes de CM2 de la ville d'Ivry dans le cadre de la « Semaine de la mémoire du génocide des Juifs et des Tsiganes, pour la prévention des crimes contre l'humanité, la lutte contre le racisme et l'intolérance ». Un-e intervenant-e du Conservatoire travaille avec deux ou trois classes de CM2, durant une dizaine de séances, des chants en lien avec la thématique indiquée pour préparer une participation à la cérémonie qui conclut cette semaine à l'Hôtel de Ville.

Un musicien intervenant est également présent à raison d'une demi-journée par semaine à l'école Joliot-Curie pour mener un travail approfondi de découverte de la pratique artistique, grâce à une approche sensorielle, avec l'ensemble des classes de groupe scolaire. Cette présence au long cours permet une continuité d'enseignement, la possibilité de créer un lien pédagogique avec les enseignant-es de l'école et découle sur une prestation donnée en fin d'année scolaire en présence des familles d'élèves.

→ À compter de la rentrée de septembre 2024, les heures de cet intervenant seront réparties par trimestre dans chacune des écoles de secteur des CHAM afin de contribuer auprès de tous les enfants à faire connaître et valoriser ce dispositif : Joliot-Curie, Rosalind-Franklin et Anne-Sylvestre.

En fonction des projets et de la programmation de la saison artistique, d'autres partenariats avec le champ scolaire sont créés. À titre d'exemple : la participation d'élèves de 6e du collège Wallon à un spectacle de danse ou encore l'intégration d'élèves de CM2 de l'école Joliot-Curie à un concert de l'ensemble Les Paladins lors de la saison 2023-2024.

### • Le champ culturel :

La dynamique partenariale s'incarne avec l'ensemble des structures culturelles du territoire :

- Les Médiathèques, avec lesquelles le Conservatoire partage son lieu de diffusion principal (l'Auditorium Antonin Artaud), invite les élèves à programmer des « bulles de musique » thématiques dans les espaces du lieu (salle de presse, espaces jeunesse ou musique...), organise des événements en commun (un atelier de découverte du Thérémine par exemple) et propose le service d'écoute musicale à la demande « MusicMe » gratuitement à l'ensemble des usager-es d'Ivry ;
- Le Hangar – salle de musiques actuelles d'Ivry qui accueille un certain nombre de spectacles de la saison du Conservatoire ainsi que les concerts de restitution des CHAM et propose une participation d'élèves à certaines dates, avec des masterclass ou ateliers en lien avec des artistes invité-es (projet avec la fanfare « Balaphonics », avec la flûtiste de jazz Ludivine Issambourg, avec la rappeuse Nayra...) ;
- Le Théâtre Antoine Vitez-Scène d'Ivry qui accueille lui aussi une partie de la programmation du Conservatoire et sollicite les élèves pour intervenir dans des projets participatifs en lien avec des artistes invité-es (Bruno Bonhoure et la compagnie « La Camera delle Lacrime », Laurence Vielle et Vincent Granger pour le projet « Les Belles Personnes » par exemple) ;
- Le cinéma municipal Le Luxy travaille avec le Conservatoire sur des premières parties de films en lien avec une thématique musicale ou chorégraphique, sur des ciné-concerts assurés par des élèves, voire des ateliers de musique à l'image (masterclass de l'accordéoniste Pascal Contet par exemple) ;
- Le Crédac - centre d'art contemporain d'intérêt national accueille régulièrement les élèves de l'atelier d'improvisation du Conservatoire pour des visites d'exposition musicales et déambulatoires ;
- Le Galerie municipale Fernand Léger, pour des projets croisés entre élèves des deux structures (travail autour de la notion de « souffle » en 2024 par exemple) ;
- Le Théâtre des Quartiers d'Ivry - Centre Dramatique National du Val-de-Marne, a accueilli une première date de la saison du Conservatoire en 2023-2024 (concert sandwich) et propose des tarifs réduits pour les élèves de l'établissement. Les élèves, de danse notamment, assistent régulièrement aux spectacles chorégraphiques proposés par ce CDN ;
- La Briqueterie - centre de développement chorégraphique national (CDCN) travaille avec le Conservatoire sur la médiation de spectacles, la mise à disposition de « mallettes pédagogiques » pour les élèves des cours de danse ou encore la réalisation de projets en lien avec les danseur-es amateur-es (de 2022 à 2024 avec la compagnie Par Terre par exemple).







Marie-Pierre Diesterlé

### • Le champ médicosocial :

Le Conservatoire travaille en étroite collaboration avec le Centre Médico-Psycho-Pédagogique Municipal (CMPP) autour de trois axes :

1. L'accueil d'ateliers de musicothérapie dans les murs du Conservatoire tous les vendredis après-midi, avec l'intervention ponctuelle de professeur-es de l'établissement, voire d'élèves ;
2. Une continuité pédagogique entre des élèves suivis au CMPP et inscrites au Conservatoire en parcours inclusion en cursus études adapté (notamment à travers des points réguliers entre le-la référent-e handicap et l'équipe du CMPP) ;
3. Des ateliers de découverte de la Musique Assistée par Ordinateur (MAO) dispensés à des patient-es adolescent-es du CMPP par le-la professeur-e spécialiste du Conservatoire, toutes les semaines à raison d'un trimestre par groupe.

L'établissement d'enseignement artistique travaille ponctuellement avec l'hôpital Charles Foix (établissement public de santé faisant partie de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, AP-HP) pour l'organisation de concerts in situ ou l'accueil de patientes lors de spectacles de la saison artistique, ainsi qu'avec des résidences autonomie ou EHPAD de la Ville pour la présence de manifestations d'élèves sur des temps dédiés (concert d'un ensemble durant la période des fêtes ou spectacle d'une chorale pour la fête de la musique, par exemple).

### • Le champ social :

La ville d'Ivry-sur-Seine compte quatre Maisons de quartiers sur son territoire : Centre-Ville Gagarine, Ivry-Port, Monmousseau et Petit-Ivry. Le Conservatoire travaille chaque année avec l'une d'entre-elles, en veillant à construire des projets au plus proche des besoins des usager-es de ces centres-sociaux.

Ainsi, des enfants de « l'aide aux devoirs » de la Maison de quartier Monmousseau ont pu travailler durant un semestre avec une intervenante de l'ensemble Les Paladins, dans le cadre de leur résidence territoriale à Ivry. La vingtaine d'enfants a été intégrée au spectacle intergénérationnel *Molière et les comédies-ballets*, aux côtés du chœur adultes, de l'orchestre à cordes de 3<sup>e</sup> cycle, de classes de danse, des musicien-nes professionnelles des Paladins, qui s'est tenu en juin 2023 au Théâtre Antoine Vitez.

En 2024, des usager-es de la Maison de quartier Petit-Ivry ont côtoyé les élèves de 6<sup>e</sup> CHAM dans le cadre de leur participation au spectacle *Les Belles Personnes*, commandé par le Théâtre Antoine Vitez, créé et mis en scène par Laurence Vieille et Vincent Granger. Le Maison de quartier Ivry-Port a, quant à elle, accueilli une date de la saison artistique professionnelle du Conservatoire : un « concert-sandwich ». Une association du quartier « vacances pour tous » a, pour l'occasion, préparé le repas partagé avec la centaine de spectateur-ices présent-es.

## LES AUTRES PARTENAIRES

En dehors de ses partenariats institutionnels, le Conservatoire a su tisser un réseau de partenaires vaste et varié :

○ L'association « PopHarpe » encadre des temps de création de « harpes en cartons », initiative de démocratisation de cet instrument née à Ivry et propose régulièrement des stages au Conservatoire ;

○ L'association « MusEA » (Musique Espace des Amateurs), dédiée à la formation à la musique de chambre des musicien-nes amateur-trices, organise deux fois par an des stages dans les murs du Conservatoire. Cette association est également partenaire des Rencontres Départementales de Musique de Chambre et du festival COMA ;

○ Le quintette à vents « Le Concert impromptu » est en résidence permanente à Ivry-sur-Seine depuis 2001. Cet ensemble travaille régulièrement avec le Conservatoire autour des axes suivants :

1. l'accueil des nouvelles créations dans le cadre de la saison artistique et la proposition de spectacles jeunes publics pour les classes de CP (parcours culturel) ;
2. l'organisation d'ateliers pour les élèves du Conservatoire en lien avec les projets de diffusion, pouvant donner lieu à des « levers de rideaux » d'élèves ;
3. le partenariat autour des Rencontres Départementales de Musique de Chambre, où les membres du quintette sont formateur-rices et où elles-ils assurent un concert d'ouverture un an sur deux ;
4. des projets ponctuels de collaboration autour d'événements (festival « Barbacane Classics » ou enregistrement d'un « hymne » ivryen dans le cadre de l'Olympiade culturelle des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 avec l'ensemble à cordes de 2<sup>e</sup> cycle) ;

○ L'ensemble 2e2m est un autre partenaire des Rencontres Départementales de Musique de Chambre. Il se produit tous les deux ans en ouverture de l'événement lors d'un « Concert monographique » consacré aux œuvres du-de la compositeur-trice en résidence. Des collaborations ponctuelles avec le Conservatoire ont, par exemple, donné lieu à une participation d'élèves CHAM à des happenings au festival Ensemble(s) ;

○ Le festival Ensemble(s) a lieu chaque année au mois de septembre au théâtre l'Echangeur de Bagnolet réunissant un certain nombre d'ensembles musicaux dédiés à la création contemporaine (Cairn, Court-circuit, Multilatérale, Next, Sillages, ...). Il associe depuis

4 ans des élèves des classes de flûte et de clarinette pour l'interprétation de « préludes » aux concerts professionnels. Les élèves jouent ainsi des œuvres contemporaines travaillées au préalable avec les compositeur-rices ;

○ Les compagnies artistiques programmées et/ou invitées en résidence dans le cadre de la saison artistique du Conservatoire ces cinq dernières années : l'ensemble à cordes « Dodeka », les ensembles de musique baroque « Les Paladins », « The Singing Mice » et « Les Talens Lyriques », les compagnies de danse « Amère Babel » et « WAO », le quatuor à cordes « Parisii » ou encore les compagnies pluridisciplinaires « Les gens de la voix », « Kimya » et « Zellig » ;

○ Une attention particulière est portée à l'appartenance au territoire du Val-de-Marne et notamment aux équipes soutenues par la DRAC pour le choix des compagnies en résidence ;

○ La SACEM et la SEAM soutiennent des projets de commande d'œuvres, de création et/ou d'achat de partitions en lien avec les projets pédagogiques du Conservatoire ;

○ Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) avec lequel des actions ciblées vont être mises en œuvre ;

○ Prochainement la Coop'Ivry Habitat pour des concerts chez l'habitant-e ou en bas d'immeubles ;

○ Le champ du sport avec divers projets avec les sections de l'USI (Union sportive d'Ivry-sur-Seine) dont le Hand-Ball, l'organisation de concert dans des gymnases ou encore le partage de stands lors du Forum d'inscription de rentrée ou d'Ivry-en-Fête.



Marie-Pierre Diesterlé

## LES RÉSEAUX PARTICIPANT DE LA DYNAMIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

Outre les réseaux culturels et partenariaux mentionnés ci-dessus, le Conservatoire s'inscrit dans les réseaux suivants :

### • La FFEA - Fédération Française de l'Enseignement Artistique dont les actions visent à :

- fédérer les forces vives de l'enseignement et de la création artistique afin d'en promouvoir l'action, d'harmoniser les cursus, de créer des échanges entre établissements,
- défendre l'enseignement et la pratique artistique auprès des institutions et tutelles régionales, nationales et internationales,
- servir les adhérent-es au plan pédagogique en fournissant chaque année des listes d'œuvres instrumentales et épreuves de formation musicale et sur le plan matériel en proposant entre autres des conditions avantageuses en matière de mutuelles et d'assurances,
- avantager ses adhérent-es en leur donnant accès à des réductions importantes sur les droits d'auteur et de reproduction par photocopie, par des conventions passées avec la SEAM et la SACEM.

Le Conservatoire d'Ivry est actif dans cette fédération en étant membre des commissions de choix d'œuvres pour les examens de cycles, en prenant part aux débats, groupes de réflexion et colloques ainsi qu'en postulant régulièrement aux appels à projets « Défis FFEA ».

• **L'Union des Enseignements et des Pratiques Artistiques du Val-de-Marne (UEPA94)**, qui fédère 25 conservatoires municipaux ou écoles associatives de musique, danse, art dramatique et arts plastiques et rassemble 12 000 élèves. Née en 1969, l'association a pour but de promouvoir la pratique artistique et l'enseignement spécialisé, et d'animer une réflexion artistique et pédagogique régulière, en lien avec les textes officiels. L'association est constituée d'un conseil d'administration de 6 directeur-rices, ainsi que d'une chargée de mission.

Ses principales actions sont les suivantes : la diffusion, l'action culturelle et éducative avec le soutien des Rencontres Départementales de Musique de Chambre d'Ivry et au festival Rock en Brie, l'organisation des « Rencontres concertantes » pour que les élèves ayant validé leur 3<sup>e</sup> cycle instrumental puissent jouer en soliste accompagnés par l'orchestre de l'Opéra de Massy, la formation professionnelle en direction des professeur-es des écoles adhérentes ainsi que l'organisation d'examens départementaux pour les élèves. Toutes ces actions sont proposées gratuitement aux participant-es des établissements adhérents.

Le Conservatoire d'Ivry est également dynamique au sein de cette association en accueillant chaque année au moins un examen départemental instrumental ainsi qu'une formation professionnelle, en étant partie prenante des Rencontres Départementales de Musique de Chambre et en participant aux réflexions quant à l'animation de l'association : proposition de formations de la part de l'équipe enseignante, groupe de réflexion concernant les examens...

### • Les Ecoles Municipales Artistiques (EMA) de Vitry-sur-Seine, ville voisine, avec lesquelles le Conservatoire :

- organise chaque année depuis 2014 une rencontre des classes de flûtes aboutissant à un concert d'ensemble de flûtes ;
- partage le département jazz : les élèves pouvant circuler d'un établissement à l'autre ;
- programme un festival de jazz d'une dizaine de dates dans les différents équipements culturels des villes d'Ivry et Vitry : le « Festi'Jazz ».



# DIAGNOSTIC

## LES PUBLICS ET LEUR ÉVOLUTION RÉCENTE : UNE VILLE POPULAIRE EN TRANSITION

### COMPARAISON ENTRE L'OFFRE DE SERVICES DE L'ÉTABLISSEMENT ET LES BESOINS DU TERRITOIRE

Nombre d'élèves

2021-2022  
**796**

2022-2023  
**825**

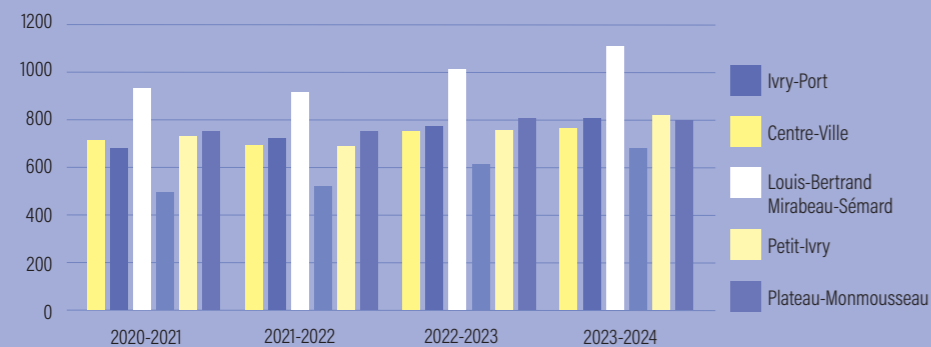
2023-2024  
**844**

Afin d'identifier les besoins des Ivryen-nes, une analyse des publics du Conservatoire par spécialité, provenance, QF, âge et genre, a été réalisée sur quatre années consécutives.

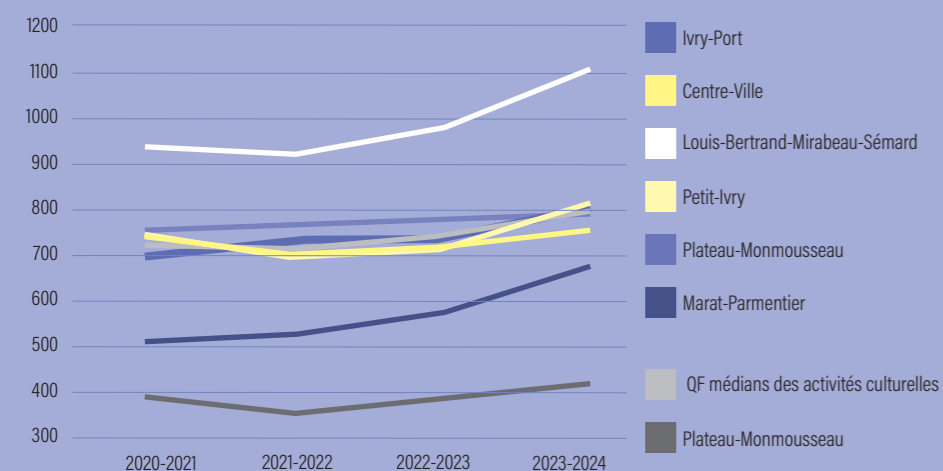
Le nombre d'élèves est croissant depuis 2021 après une baisse pendant la période de crise COVID-19.

### ÉVOLUTION DES QF MÉDIANS DES ÉLÈVES PAR ANNÉE ET PAR QUARTIER DEPUIS 2020-2021

Répartition des élèves enfants et adultes



Evolution des QF médians de 2020-2021 à 2023-2024



Les graphiques ci-contre représentant l'évolution des QF médians des élèves sur la période 2020-2021 / 2023-2024 permettent d'observer :

- une hausse des QF médians des usager-es du Conservatoire concomitante à l'augmentation des QF médians des usager-es de l'ensemble des pratiques culturelles sur le territoire ivryen, tous équipements culturels confondus ;
- des QF médians bas dans le quartier Marat-Parmentier et des QF médians hauts dans le quartier Louis Bertrand-Mirabeau-Sémard.

On constate que les QF médians du Conservatoire sont supérieurs aux QF médians des activités scolaires et périscolaires mais restent dans la moyenne des QF médians des activités culturelles.

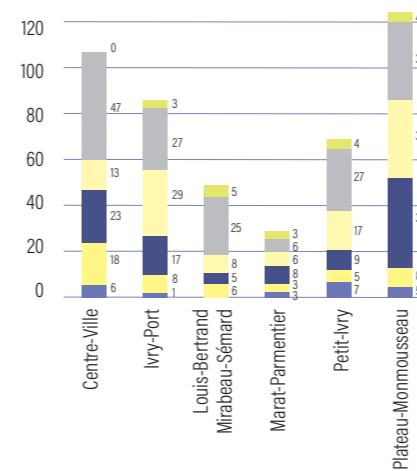
Sur la même période :

- pour les activités du Conservatoire, le QF médian est passé de 732 à 829 soit une augmentation de 13,3% ;
- pour les activités culturelles de la Ville, le QF médian est passé de 732 à 800 soit une augmentation de 9,3% ;
- pour les activités scolaires et périscolaires, le QF médian est passé de 388 à 415 soit une augmentation de 7%.

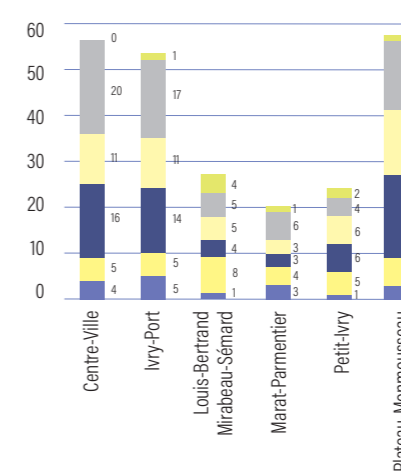
## ANALYSE DES QF PAR ÂGE ET PAR QUARTIER MUSIQUE ET DANSE EN 2023-2024

Se référer à l'annexe n°5 pour l'analyse détaillée des QF des usageres par âge et par quartier depuis 2020-2021.

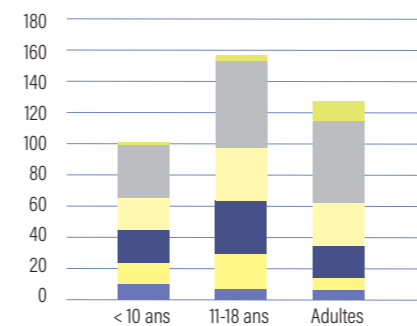
QF par quartiers musique 2023-2024



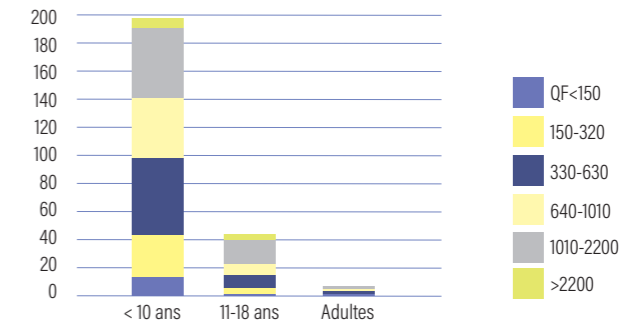
QF par quartiers danse 2023-2024



QF par âge musique 2023-2024



QF par âge musique 2023-2024



L'analyse des QF par quartier des publics du Conservatoire à partir des données du Pôle Familles montre que les inscrites issues du Centre-Ville et du quartier Louis-Bertrand Mirabeau-Sémard ont les QF les plus importants, majoritairement dans la tranche 1010 à 2200 et paient entre 320 et 448 euros. Inversement, les inscrites issues du quartier Marat-Parmentier ont les QF les plus faibles, majoritairement dans la tranche de QF 330 à 630 qui correspond à un tarif inférieur ou égal à 200 euros.

On constate que les élèves inscrites sont majoritairement issues du Centre-Ville, du quartier Ivry-Port et Plateau-Monmousseau-Vérolot dans lesquels les QF des inscrites sont les plus élevés par rapport au nombre d'inscrits.

Le dispositif CHAM compte 46 élèves en 2023-2024, en augmentation de 27% par rapport à 2021-2022 et 2022-2023. Le Conservatoire n'a pas accès aux

QF des élèves inscrites en CHAM mais dispose d'une vision des « professions et catégories socioprofessionnelles » (PCS) des parents, indicateur propre à l'Éducation nationale. Ces valeurs sont communiquées par le collège partenaire et réparties en trois groupes :

- 42.60% des élèves en PCS - (défavorisées)
- 33.33% en PCS moyennes
- 24.07% en PCS + (favorisées)

Entre 2020-21 et 2023-24, il semble qu'il y ait une légère augmentation des publics plus aisés au Conservatoire. On n'observe néanmoins quasiment pas d'évolution sur la répartition par quartier.

Le Conservatoire s'attache à déployer des efforts envers les publics fragilisés. Les effets du parcours culturel, notamment, dans l'ensemble des écoles et l'impact du tirage au sort se mesureront dans le temps.

## QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX USAGER·ES ET À LEURS FAMILLES

Un questionnaire a été adressé aux élèves et à leurs familles entre octobre et novembre 2023 afin de recueillir leurs témoignages, leurs suggestions et de pouvoir identifier leurs besoins et leurs attentes. Un total de 153 usager-es a répondu.

### ÂGE

Environ

- 6% **6 ANS**
- 3% **8 ANS**
- 8% **10 ANS**
- 6% **13 ANS**
- 5% **15 ANS**
- 6,5% **ENTRE 41 ET 50 ANS**
- 6% **ENTRE 51 ET 60 ANS**
- 2% **ENTRE 71 ET 80 ANS**

### GENRE

**63%** de femmes

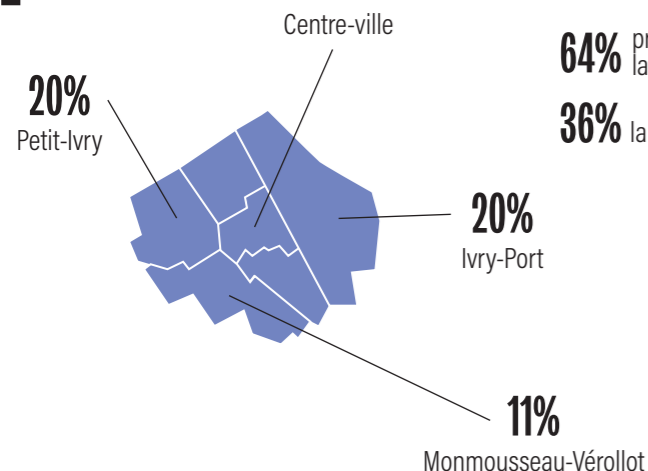
- 3% ne souhaitant pas le préciser
- 28% d'hommes

### VILLE

**93%** vivent à Ivry

- 2,5% vivent à Vitry
- 3% vivent à Paris

### QUARTIERS



### SPÉCIALITÉ

**64%** pratiquent la musique

**36%** la danse

### COMMUNICATION

**78%** des répondant-es pensent que la communication interne et externe du conservatoire est efficace

Les usager-es et leurs familles ont connu le conservatoire par

- 33% le bouche à oreille
- 27% la mairie
- 12% les structures partenaires et la saison artistique du conservatoire
- 24% la communication, les réseaux sociaux et le site internet du conservatoire

### AMBIANCE

Très bonne et très positive

### RELATIONS AVEC LES AGENT·ES

Bonne à très bonne

### FAITS MARQUANTS

- Les nombreux spectacles et concerts
- Le travail avec des intervenant-es extérieur-es
- Les portes ouvertes chaque début d'été
- Le passage des examens
- Les semaines thématiques

### SATISFACTION

**93%** des répondant-es recommandent le Conservatoire pour :

- Un enseignement de qualité
- La compétence et la disponibilité des enseignants
- La diversité des choix d'enseignements
- Une tarification avantageuse
- L'égalité des chances
- Le mélange des générations
- La richesse de la saison artistique
- Un lieu d'épanouissement artistique ouvert à tou·tes

### POINTS FORTS

- du Conservatoire
- Le choix des disciplines
  - La diversité des enseignements
  - L'excellence des professeurs
  - Les spectacles et concerts gratuits
  - Les tarifs attractifs
  - Le prêt des instruments
  - Le Parcours découverte pour les élèves en initiation musique

### ATTENTES des répondant-es pour les années à venir du Conservatoire

- Le choix des disciplines
- La diversité des enseignements
- L'excellence des professeurs
- Les spectacles et concerts gratuits
- Les tarifs attractifs
- Le prêt des instruments
- Le Parcours découverte pour les élèves en initiation musique

### AMITIÉ

**74%** des répondant-es se sont faits des ami·es au Conservatoire

18% non

6 réponses « pas encore »

6 sans réponse

### SAISON ARTISTIQUE

**70%** répondant-es ont déclaré que la saison artistique programmée par le Conservatoire leur plaît

- Une saison très diversifiée
- Variété et qualité des propositions
- Gratuité
- S'adresse aux publics de tous âges
- Horaires faciles et formats courts qui s'intègrent facilement dans la vie quotidienne

### REPRÉSENTATIVITÉ DES DISCIPLINES dans la saison artistique

**54%** Estiment que la saison artistique est représentative de l'ensemble des disciplines enseignées

8,5% non

20 réponses « je ne sais pas » ou équivalent

37 sans réponse

### PROTOCOLE DE SIGNALEMENT relatif aux discriminations

**72%** des répondant-es sont favorables à la mise en place d'un protocole de signalement relatif aux discriminations, maltraitances et violences

### PROJETS TRANSVERSAUX

**56%** sont intéressé-es par des projets transversaux entre la musique et la danse

28% non

10 réponses « je ne sais pas »

15 sans réponse

### HOSPITALITÉ

**90%** se sentent bien accueillis au Conservatoire

2,5% non

4,5% « ça dépend »

4 non répondu

### INITIATION MUSIQUE ET DANSE

**66,5%** sont intéressé-es par des ateliers d'initiation communs à la musique et à la danse

21% non

2 réponses « je ne sais pas »

17 sans réponse

### ÉCOUTE

**74%** jugent le Conservatoire à leur écoute

7% non

7 réponses « je ne sais pas »

21 sans réponse

### DIVERSITÉ DES PUBLICS

**77%** pensent que le Conservatoire est ouvert à tous types de publics

14,5% non

3 réponses « je ne sais pas »

10 sans réponse

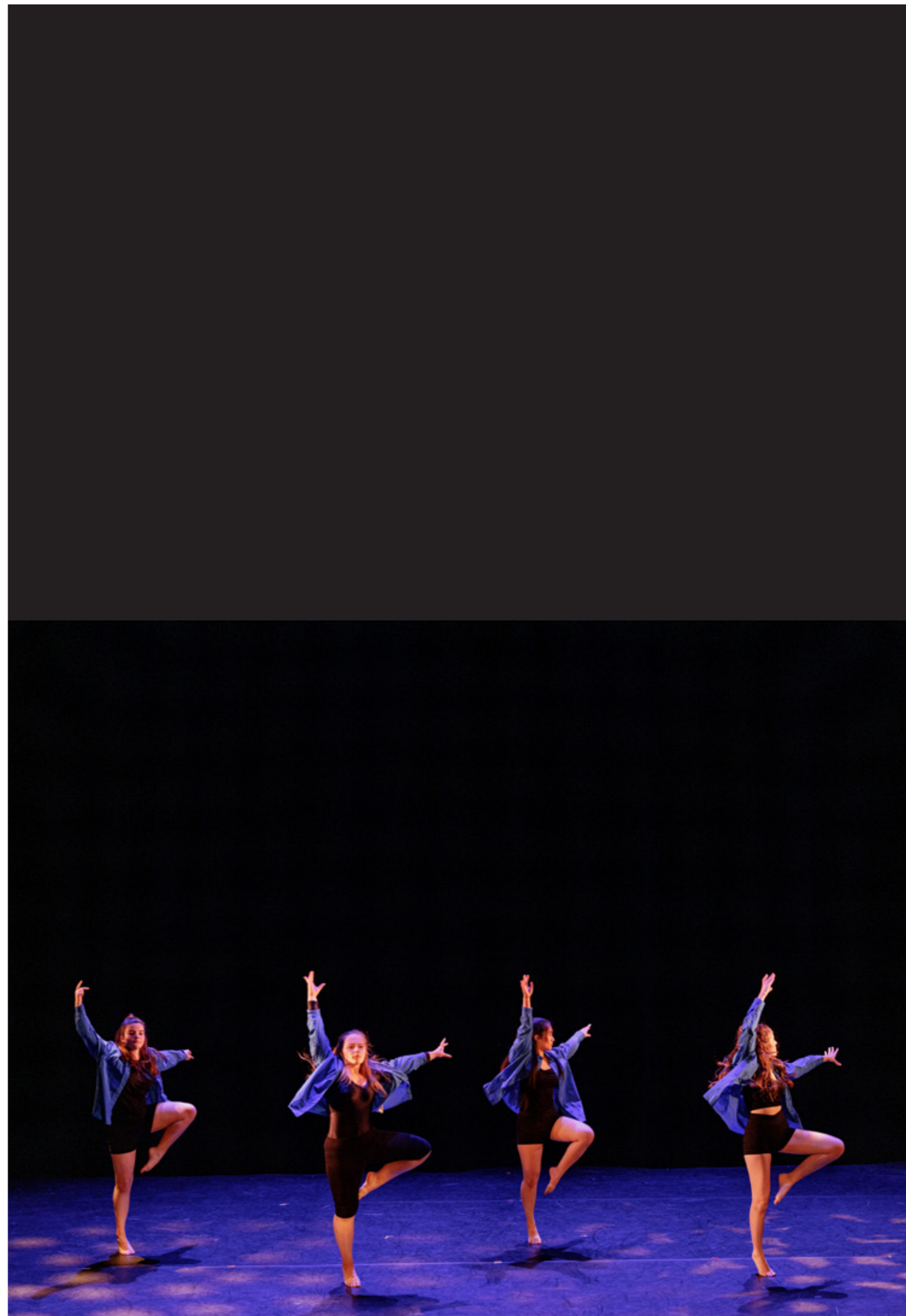
### Un Conservatoire qui participe à l'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

**86%** pensent que le Conservatoire participe à leur épanouissement personnel

4% non

15 sans réponse

**DANSE**  
 Quotient familial  
 Communication  
 Epanouissement  
 artistique  
 CRÉATION  
 Cohésion  
 Classique  
 Contemporain  
 ÉCHANGES  
 Duos  
 Rencontres  
 Spectacles  
 ÉVENEMENTS  
 Ivry en fête  
 PARENTS/PROFESSEURS  
 Amateurs  
 Proximité  
 Convivialité  
 ATELIERS  
 Compétences  
 ÉCOUTE  
 Enfants heureux  
 Ouverture  
 Motivation  
 CHOIX  
 Pratiques collectives  
 Handicap  
 Intergénérationnel  
 MUSIQUE  
 Bienveillance  
 Improvisation  
 DIVERSITÉ





## ADÉQUATION ENTRE L'ORGANISATION, LE FONCTIONNEMENT INTERNE ET LES MOYENS

Le fonctionnement du Conservatoire semble globalement convenir aux usager-es. Son organisation en matière d'accueil du public sera améliorée après la réalisation de travaux visant à réunir sur un seul site la plupart des locaux. Des groupes de réflexion avec l'ensemble des professeur-es ont été organisés suivant les différents enjeux du SNOP 2023 pour permettre d'analyser les acquis et identifier de nouveaux besoins le cas échéant.

Le Règlement intérieur et le Règlement des études ont, tout d'abord, été révisés en mars 2024 en concertation avec les équipes pédagogique et administrative lors d'un Conseil pédagogique et ont été discutés avec les représentant-es d'élèves et de parents d'élèves nommés au Conseil d'établissement, ainsi qu'avec les services ressources : Pôle Familles, Direction des Ressources Humaines, Service juridique, etc. Le nouveau Règlement intérieur a fait l'objet d'un débat et d'un passage au Conseil Social Territorial de la ville d'Ivry-sur-Seine le 16 mai 2024.

Enfin, pour faciliter la mise en œuvre du présent Projet d'établissement et répondre à de nouveaux besoins, l'organigramme de l'administration du Conservatoire a évolué en janvier 2024 :

### - Nouvel organigramme :

- 1 Directeur
- 1 responsable du secteur administratif
- 1 gestionnaire administrative et financière
- 1 responsable secteur pédagogique
- 1 référent scolarité
- 1 chargée actions culturelles et communication
- 1 régisseur
- 4 agent-es d'accueil (2 en danse, 2 en musique)

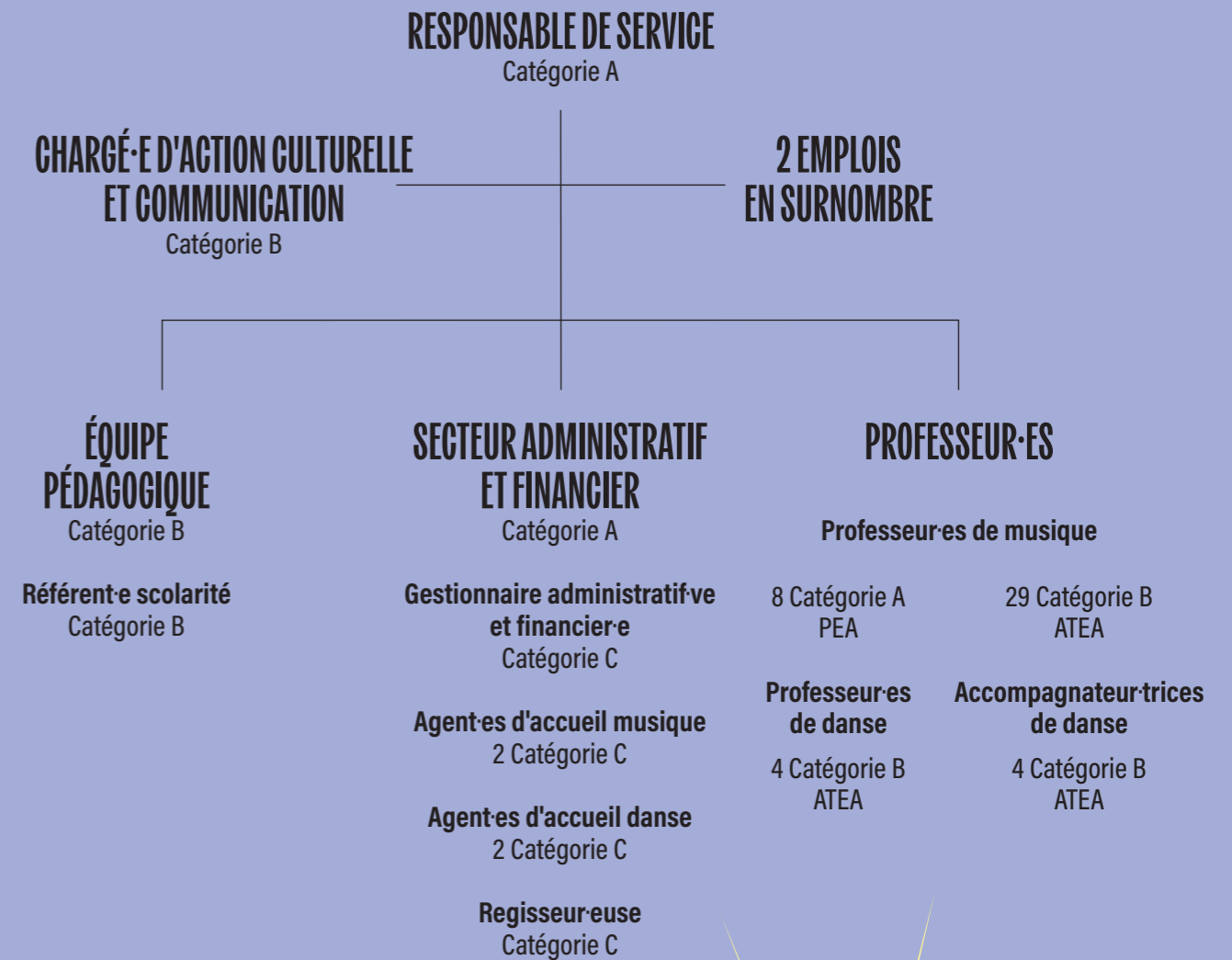
### - Modifications :

- Transformation du poste de coordinatrice pédagogique en responsable de l'équipe pédagogique
- Transformation du poste et des missions d'assistante administrative et financière en référent scolarité
- Clarification des missions de : la Responsable administrative et financière, la Gestionnaire administrative et financière et du Régisseur.

Pour associer davantage les usager-es, un Conseil d'établissement a été réuni.

Le premier Conseil a eu lieu le mercredi 24 janvier 2024. Il a réuni l'élue à la Culture, la Directrice Générale Adjointe, la Directrice des Affaires culturelles, le comité de direction du Conservatoire, les coordinateur-rices pédagogiques, ainsi que les représentant-es d'élèves et de parents d'élèves nommés suite à leurs réponses au questionnaire qui leur avait été adressé entre octobre et novembre 2023. Les prochains Conseils d'établissement associeront les représentant-es des structures partenaires, la principale du collège partenaire et des représentant-es de la fédération FUSE. Ce premier Conseil d'établissement a permis de présenter les évolutions entreprises par le Conservatoire, l'analyse du questionnaire envoyé à l'ensemble des usager-es et de débattre autour de la démarche du Projet d'établissement.

L'organigramme du service est désormais le suivant :



# PERSPECTIVES



## FONDEMENTS

### INSCRIPTION DANS LE PROJET DE POLITIQUE TERRITORIALE PORTÉ PAR LA COLLECTIVITÉ DE TUTELLE

Le présent **Projet d'établissement** s'inscrit dans le **projet de mandat 2020-2026**, le **projet d'administration 100% Service Public** et enfin dans le **projet de direction de la Direction des Affaires culturelles (DAC) de la Ville**, qui se décline en six axes : transversalité, publics, participation citoyenne, émancipation, hospitalité et outils.

#### - **Projet d'administration 100% Service Public ivryen :**

Le projet d'administration 100% Service Public s'appuie sur 3 axes (le développement durable, l'égalité femmes-hommes et la participation citoyenne) et se décline en 5 priorités :

1. la proximité avec les citoyen·nes et les usager·es ;
2. l'accompagnement du développement de la Ville ;
3. l'efficacité du service public ;
4. la transversalité et la participation des agent·es ;
5. la reconnaissance et la qualité de vie au travail

#### ○ **Préambule :**

Le projet de Direction de la DAC est constitué d'un état des lieux qui liste les équipements réunis au sein de la direction. La politique culturelle de la municipalité s'est construite autour de ces équipements à la disposition d'un nombre croissant d'habitantes. L'état des lieux décrit également les partenariats mis en place avec des structures culturelles sur le territoire de la ville. Il liste les structures privées de création, de diffusion ou d'éducation populaire ou encore les structures d'enseignement supérieur culturel qui exercent leur activité à Ivry, ainsi que les axes de transports qui permettent la mobilité des habitantes. Il souligne la présence de nombreux artistes. Un large spectre de champs artistiques est couvert : le théâtre, la musique, la danse, le cinéma, le cirque, les arts de la rue, les arts plastiques et la photographie. L'engagement de la Ville d'Ivry-sur-Seine en matière de politique culturelle est une tradition forte. La volonté politique est d'aller au-devant de tous publics dans leur diversité, d'accroître la participation en prenant en compte les droits culturels, tout en conservant les ambitions, les acquis culturels de la Ville et en continuant d'accompagner les artistes. Les structures culturelles partagent toutes le même état d'esprit tourné vers la démocratisation de l'accès pour toutes à la culture, dans la diversité de ses formes.

#### ○ **Axes et propositions :**

Le projet de direction décrit six axes et propositions issus des travaux de la DAC dans le cadre du projet de mandat de l'équipe municipale.

1. **La transversalité :** la politique culturelle s'appuie sur des partenaires communs aux différents équipements de la DAC, ce qui permet de croiser les réseaux, les manières de faire, les cultures professionnelles et les publics. Des groupes de travail sont organisés avec les agent·es des différents équipements sur des sujets transversaux comme : les publics en situation de handicap, la communication, le parcours culturel (...). La transversalité s'applique également au travail avec les autres directions des services de la Ville traitant des problématiques communes (jeunesse, tarification sociale, vie associative...).
2. **Les publics :** sur la base de l'analyse sociale de la ville, le projet prévoit de favoriser la rencontre entre habitant·es, la mixité sociale

et les relations intergénérationnelles, de développer une politique tournée vers les jeunes, de promouvoir l'égalité femmes-hommes, de repenser la mise à disposition des équipements en fonction des disponibilités des habitantes, et de réfléchir à de nouveaux outils tarifaires.

3. **La participation :** il est nécessaire de sortir de la seule logique de prescription, ce qui implique notamment de réfléchir aux outils de communication. Le projet prévoit d'associer les habitantes à la création mais aussi à la vie des équipements. Il s'agit désormais de déployer des démarches participatives de toute nature dans chacun des équipements accompagnés de bilans pour les améliorer et pouvoir progressivement en déployer de plus conséquents.

4. **L'émancipation :** cet axe est notamment basé sur la mise en œuvre du projet éducatif de territoire (PEDT) voté en 2022. Il prend en compte l'autonomisation de la pratique de spectateur·ice, la possibilité à un plus grand nombre d'usager·es d'accéder à l'offre culturelle, le développement de la pratique collective en musique et l'accès à l'EAC tout au long de la vie. Une réflexion spécifique doit être prévue pour le public adolescent.

5. **L'hospitalité :** il est souhaité de travailler à sortir les activités culturelles de l'exceptionnalité. Les lieux culturels doivent être pensés comme des « lieux de vie », accueillants. Cet axe s'attache également à l'accueil des artistes en résidence.

6. **Les outils :** un comité de suivi du projet de direction est créé pour permettre le suivi des actions mises en place. Le développement de la communication interne comme en direction des publics et le renforcement des outils (administratifs, logiciels, communication) sont nécessaires.

Les comptes rendus des comités de suivi annuels vont venir compléter au fur et à mesure le projet. S'appuyant sur ces différents projets, sur leurs objectifs propres et les valeurs qu'ils défendent, le Conservatoire - en tant que service de la ville d'Ivry-sur-Seine - réaffirme ses ambitions en termes de rayonnement, qu'il soit local, départemental, régional ou national, voire international.

## AMBITIONS EN TERMES DE RAYONNEMENT

### - Le rayonnement local

L'ambition en termes de rayonnement local s'appuiera tout d'abord sur le renforcement et le développement des partenariats déjà existants :

- La consolidation des CHAM en s'interrogeant sur les objectifs pédagogiques du dispositif, la manière d'accueillir davantage d'élèves et l'ouverture aux musiques actuelles en lien avec le Hangar ;
- La consolidation et/ou le renforcement du « parcours culturel » à destination des élèves de CP (avec la rédaction d'une « Charte d'intervention dans les écoles d'Ivry » par exemple) ;
- Une nouvelle formalisation du partenariat avec les Ecoles Municipales Artistiques de Vitry-sur-Seine concernant le département jazz ;
- La poursuite des liens avec toutes les actrices culturelles de la Ville (services de la Direction des Affaires Culturelles, partenaires institutionnels, théâtres associatifs...)
- La formalisation de la collaboration avec La Briqueterie – CDCN du Val-de-Marne ;
- L'élargissement des partenariats vers le champ sportif (poursuite du travail entamé en 2023-2024 avec l'USI Hand par exemple), vers le champ médico-social (CMPP, CCAS, résidences autonomie...).

De nouveaux partenariats seront, ensuite, travaillés durant la période 2024-2027, avec l'idée de commencer « petit » mais « partout » :

- Le Théâtre des Quartiers d'Ivry-Centre Dramatique National du Val-de-Marne, avec les élèves des cours de théâtre en particulier ;
- L'Hôpital Charles-Foix-AP HP, les résidences autonomie et les EHPAD de la Ville, pour le volet accessibilité, le croisement des publics, des projets in situ (...)
- Le secteur de la petite enfance de la Ville avec un positionnement du Conservatoire à l'égard de ces publics à l'horizon 2028.

La saison artistique servira, enfin, d'outil de développement territorial des activités et des publics du Conservatoire, en :

- incluant, via des projets participatifs, des publics qui ne fréquentent pas le Conservatoire (en lien avec le Théâtre Antoine Vitez ou le Hangar) ;
- déployant la saison artistique (y compris les événements pédagogiques) au plus proche des quartiers et des habitant-es avec des formats « hors les murs », en s'appuyant sur les Maisons de quartiers, la « Coop'Ivry Habitat » ou sur l'organisation de concerts sandwichs avec des associations locales ;
- organisant des projets impromptus, des déambulations, des happenings dans la Ville, à destination notamment des agent-es de la Ville et en « ouvrant » davantage les journées « portes-ouvertes » du Conservatoire ;
- valorisant d'ancien-nes élèves qui se sont engagés dans une voie professionnelle ;
- travaillant sur une résidence d'artiste « coup de pouce » en lien avec le Concert impromptu ;
- devenant un lieu ressources pour la pratique musicale et chorégraphique en amateur.

### - Le rayonnement départemental :

Le département du Val-de-Marne n'a pas rédigé de Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA). Le Conservatoire

s'appuie donc sur l'UEPA94, pôle de formation et de réflexion sur les pratiques artistiques avec lequel il organise les examens de fin de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, des formations professionnelles et participe aux Rencontres Départementales de Musique de Chambre.

Le département du Val-de-Marne soutient le Conservatoire de façon régulière par le biais de son « aide à la pratique artistique en lien avec la création dans le domaine de la musique et de la danse » à laquelle l'établissement candidate régulièrement pour des projets pédagogiques. Ainsi, le département a soutenu les projets suivants :

- « Molière et les comédies-ballets » à hauteur de 5 000€ en 2023,
- « Harpes au présent » pour 2 000€ en 2022,
- 5 800 € pour les projets « Dante Troubadour » et « Urban Sound » en 2020 et 2019.

La poursuite de l'organisation des Rencontres Départementales ainsi que la dynamique de résidences (ou programmation) d'ensembles ou compagnies du Val-de-Marne dans les locaux du Conservatoire contribueront au rayonnement départemental de la structure.

### - L'ambition à l'échelle nationale et régionale :

Le Conservatoire rayonne en France grâce aux nombreux prix remportés ces dernières années, récompensant la dynamique pédagogique de l'établissement :

- « Prix de l'Enseignement Musical » (spectacle réalisé par de jeunes interprètes) remporté en 2015 pour *Les salons de musique du Chevalier de Saint-George*, dirigé par Jean-Michel BERRETTE, conçu par la professeure de danse Elyse PASQUIER et le metteur en scène Rémy JULES ;
- « Prix du Premier ministre du concours Lépine » remporté en 2016 pour le projet « harpe en carton », soutenu par la ville d'Ivry et co-créé par Véronique MUSSON-GONNEAUD, professeure de harpe au Conservatoire ;
- « Prix de l'Enseignement Musical » (réalisation d'une partition de musique instrumentale ou vocale) remporté en 2018 par Gaëlle BELOT et Szymon KAÇA, professeur-es de flûte et de clarinette pour le projet *Le Double* (concert d'élèves s'appuyant sur la commande par la Ville de 4 pièces pédagogiques pour pièces pour flûte(s) et clarinette(s), éditées par la suite aux éditions Henry Lemoine) ;
- « Prix Défi de la Fédération Française de l'Enseignement Artistique (FFEA) inter-conservatoires 2022 » pour le projet « Harpes au présent » qui a réuni 6 classes de conservatoires du Val-de-Marne ainsi qu'un Pôle Supérieur et 43 élèves autour de pièces contemporaines écrites pour harpe et ensembles ;
- « Grand Prix National de la FFEA 2023 » pour le projet intergénérationnel *Molière et les comédies ballets* qui mêlait musique, danse et théâtre. Un spectacle « total » qui a uni amateurs et professionnels, guidés par l'ensemble baroque en résidence à Ivry « Les Paladins ». Le spectacle a été écrit et mis en scène par Camille GIMENEZ-LAVAUD, professeure de chant et d'art lyrique au Conservatoire.

L'ambition pédagogique et la dynamique de projet propres à l'établissement engendreront sans nul doute de nouvelles candidatures à de nouveaux prix ou concours sur la durée du Projet d'établissement 2024-2027.

L'établissement poursuivra son rayonnement national et régional avec sa participation récurrente au festival de musique contemporaine Ensemble(s). Ainsi, en plus de la participation d'élèves au festival se déroulant en septembre 2024, la ville d'Ivry-sur-Seine accueillera une date du festival en octobre 2024 dans une forme de « prolongement pédagogique » de l'événement, qui associera l'ensemble CAIRN à des élèves ivryien-nes ;

La demande de classement de l'équipement en CRC (Conservatoire à Rayonnement Communal) participe de l'ambition de rayonnement national et régional de l'établissement.

### - L'ambition à l'international :

Le Conservatoire compte poursuivre son rayonnement international en s'appuyant tout d'abord sur les communes jumelées avec la Ville

d'Ivry-sur-Seine (et avec lesquelles des projets ont déjà été organisés) : Brandenburg-sur-la-Havel (en Allemagne), Dianguiré (au Mali), Jifna et le camp de Jalazone en Cisjordanie (Palestine), Jérusalem-Est (Palestine), les camps de réfugiés Sahraouis (Tindouf en Algérie), ainsi que La Lisa (Cuba).

Le rayonnement international continuera également d'être assuré grâce à la participation de l'établissement au festival anglo-saxon « COMA » (Contemporary Music For All) : événement biennal qui rassemble des musicien-nes amateur-rices de toutes expériences et de tous horizons. Avec des dizaines d'événements organisés au Royaume-Uni et au-delà, les participant-es ont l'occasion de créer des œuvres commandées à des compositeur-trices contemporain-es et de prendre part à une série d'ateliers de travail sur ces pièces. Un premier concert du Conservatoire a eu lieu, dans ce cadre, en 2022 et le second, en 2024 a été capté pour une diffusion sur le site du festival.



## FORMATIONS PROFESSIONNELLES À METTRE EN PLACE

L'analyse des besoins en formation des agent-es du Conservatoire en rapport avec le présent projet d'établissement et en lien avec les préconisations du SNOP 2023, a fait émerger les priorités suivantes :

- Formation des enseignant-es aux risques physiques et psychologiques ;
- Être « outillé-es » et formé-es pour une pédagogie attentive aux VHSS ;
- Formation à l'initiation commune musique et danse ;
- Formation aux troubles dys et à l'accueil des publics en situation de handicap ;
- Formations aux méthodes corporelles ;
- Formation aux approches pédagogiques pour la petite enfance.

## BESOINS EN LOCAUX INTERNES ET EXTERNES MATÉRIELS, ET AUTRES OUTILS DE LA LOGISTIQUE

Trois principaux axes de travaux et problématiques de locaux sont identifiés sur la temporalité du Projet d'établissement 2024-2027 :

1. Le déménagement du collège Politzer (partenaire de la CHAM) vers un nouvel équipement dans un autre quartier (Ivry-Port) durant l'année scolaire 2024-2025 devra être accompagné de dispositions particulières : possibilité de donner des cours in situ et/ou de travailler sur les déplacements d'élèves ;

2. La création d'une nouvelle salle de danse de 160 m<sup>2</sup> (vestiaires compris) au sein du nouveau groupe scolaire Gagarine-Truillot, à proximité immédiate du site principal du Conservatoire (ouverture prévue en septembre 2027) ;

3. Le projet d'extension-regroupement des activités musicales du Conservatoire sur un site unique prévu pour 2028. Le prochain Projet d'établissement préparera ce déménagement.



# ACTIONS ET STRATÉGIES DE MISE EN ŒUVRE ET D'ÉVALUATION

## - Les différentes actions déjà entreprises, et celles envisagées

La concertation autour du présent Projet d'établissement, dont une réflexion approfondie menée avec les enseignant-es autour des enjeux du Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP), a fait émerger 3 axes forts, atouts du Conservatoire, autour desquels un programme d'action a été envisagé à court, moyen et long terme. Certains objectifs ont d'ores et déjà été réalisés en 2024, d'autres seront à déployer sur la durée du Projet d'établissement et certains seront réfléchis entre 2024 et 2027 pour arbitrage en vue de son renouvellement en 2028.

La majeure partie des propositions peut être concrétisée à moyens constants. Lorsque des moyens supplémentaires sont nécessaires, ces derniers sont inscrits dans la colonne « Faisabilité/Calendrier ».

## AXE 1 INNOVATION PEDAGOGIQUE

Au cœur de l'identité du Conservatoire d'Ivry-sur-Seine, l'innovation pédagogique s'incarne d'ores et déjà par la diversité des approches pédagogiques et des méthodes utilisées par les enseignant-es ainsi que par la place de la création contemporaine et de l'expérimentation. Sur ces fondements et conformément aux recommandations

du SNOP, le Conservatoire souhaite développer de nouveaux cursus et parcours, élargir davantage l'offre pédagogique existante, mettre en place des événements pédagogiques et donner plus d'importance à la transversalité, pour qu'en définitive chacun-e puisse trouver sa place dans l'établissement.

### A. DE NOUVEAUX CURSUS ET DE NOUVEAUX PARCOURS

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
A.1	Créer un éveil et initiation commun en musique et danse	1. Expérimentation année scolaire 2024-2025 2. Mise en place sur la durée du PE <i>Redéploiement d'heures</i>
A.2	Réfléchir à la place des musiques actuelles au conservatoire en lien avec le Hangar Tisser des liens entre la CHAM et le Hangar	1. Durée du PE 2. Positionnement pour 2028
A.3	Réfléchir au cursus danse (temps de cours en 2 <sup>e</sup> cycle) et à l'ouverture d'une classe CHAD pour mise en conformité avec le SNOP	1. Durée du PE 2. Positionnement pour le prochain PE (2028) <i>+ ou - 30h de cours = 1,5 ETP ATEA = + ou - 60 000€</i>
A.4	Ouvrir le département danse au Hip-Hop : 1. sous formes d'ateliers ou disciplines complémentaires pour les élèves qui suivent un cursus contemporain, classique ou jazz ; 2. en créant progressivement un cursus complet ; 3. en lien avec l'ouverture d'une CHAD ?	1. Ateliers sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028 <i>si recrutement d'1 ATEA à TC = + ou - 30 000€</i>
A.5	Augmenter le nombre de garçons en danse en analysant l'impact de l'éveil musique et danse, la mise en œuvre du Parcours culturel avec les classes de CP, en réfléchissant à la nécessité de créer des temps non-mixtes en proposant un temps réservé aux garçons pour lutter contre les préjugés de genre, en travaillant sur les tenues, etc.	1. Réflexion sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028
A.6	Poursuivre la réflexion sur les différents parcours proposés au sein de l'établissement et sur les disciplines (ou ateliers) les composant : • « parcours scénique » ; • « parcours compagnonnage » ; • parcours liés à l'épanouissement des élèves notamment en situation de décrochage ; • « parcours projet » à développer ; • parcours personnalisés adaptés aux différents profils, en demandant aux élèves leurs projets...	1. Nouveaux parcours créés en 2024-2025 2. Réflexion sur la durée du PE
A.7	Construire un département Voix, désigner un-e coordinateur-trice Voix	1. Réflexion sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028
A.8	Mener une réflexion globale sur le positionnement du Conservatoire vis-à-vis du classement en CRD et du Diplôme National (volume de 600h sur 2 à 4 ans / obligation de s'associer avec d'autres conservatoires pour présenter le DN)	1. Durée du PE 2. Positionnement pour 2028 <i>Développement du temps de cours pour les élèves post-CEM</i>

## B. LE DÉVELOPPEMENT DE L'EXISTANT

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
<b>B.1</b>	Réfléchir aux temps de cours pour mise en conformité avec le SNOP : 1. des élèves de 2 <sup>e</sup> cycle en musique 2. des élèves d'initiation en musique	1. Réflexion sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028 <i>env. + 17,5 h de cours pour garder le même effectif = entre 60 et 70 élèves concernés</i> <i>= + 30 000€ ATEA à 70 000€ PEA</i>
<b>B.2</b>	Créer des groupes d'adultes pour favoriser les liens entre élèves, complémentaires aux cours individuels	Dès 2024-2025
<b>B.3</b>	Développer l'orchestre à cordes de 3 <sup>e</sup> Cycle en l'ouvrant davantage aux amateurs adultes et le transformer à terme en orchestre symphonique	Durée du PE
<b>B.4</b>	Clarifier les objectifs et le parcours CHAM, avec le Hangar et notamment dans la perspective de faire rayonner la CHAM sur le collège	Durée du PE
<b>B.5</b>	Travailler sur des partenariats avec des conservatoires de proximité pour constituer une offre complémentaire d'enseignement et augmenter le nombre d'élèves	Durée du PE
<b>B.6</b>	Pour les élèves ayant validé leur CEM, possibilité de poursuivre en leur demandant de réaliser un projet en autonomie (communiquer dessus / faire tourner le projet dans la Ville)	Dès 2024-2025
<b>B.7</b>	Réfléchir à développer une classe d'érudition, d'écriture, d'analyse musicale, de composition...	1. Durée du PE 2. Positionnement pour 2028 <i>1/2 ATEA = + ou - 20 000€</i>
<b>B.8</b>	Travailler, à l'occasion d'une refonte de la convention, avec les EMA de Vitry sur l'ouverture de nouvelles disciplines dans le département jazz	1. Réflexion sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028
<b>B.9</b>	Fidéliser davantage les élèves et augmenter le nombre d'élèves en 3 <sup>e</sup> cycle	Durée du PE
<b>B.10</b>	Permettre aux élèves de pratiquer à la fois musique et danse : non au cumul mais possibilité sous forme d'ateliers	Durée du PE

## C. DES « ÉVÉNEMENTS PÉDAGOGIQUES » COMME LEVIERS DE MOTIVATION POUR LES ÉLÈVES

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
<b>C.1</b>	Utiliser plus le dispositif « événement » dans les questions pédagogiques, exploiter la dimension événements, moments clés	Dès 2024-2025
<b>C.2</b>	Créer davantage de projets en lien avec les musiques et danses populaires, cultures urbaines, théâtre, rap ou musiques du monde (format ateliers/master classes) = droits culturels	Durée du PE
<b>C.3</b>	Proposer des ateliers de construction d'instruments avec des matériaux recyclés (avec l'appui de la Galerie Fernand Léger et à destination des habitant·es du centre « le Village de l'Espoir » géré par l'association Alteralia conventionnée avec le CCAS)	Durée du PE
<b>C.4</b>	Banaliser une semaine de découverte de différentes disciplines	Durée du PE
<b>C.5</b>	Mettre en place « La Ré-création du Conservatoire » : un moment convivial, ouvert à tou·tes pour présenter une pièce ou le travail en cours, échanger des pratiques artistiques et « faire le bœuf » avec d'autres musicien·nes, danseur·euses, comédien·nes, circacien·nes..., ou simplement découvrir « ce qui se fait »	Dès 2024-2025
<b>C.6</b>	Réorganiser les temps de rentrée des enseignant·es pour, notamment, développer des temps d'échanges de pratiques, de formations entre pairs...	Dès septembre 2024
<b>C.7</b>	Banaliser une semaine dans l'année pour que les élèves puissent « échanger de professeur·es » durant un cours et soigner les temps de retour d'expérience entre enseignant·es	Dès 2024-2025
<b>C.8</b>	Faire participer davantage la danse aux portes ouvertes	Fait en 2024
<b>C.9</b>	Organiser une formation interne de l'équipe pédagogique avec l'enseignant·e pour maîtriser les bases de la MAO	Durée du PE
<b>C.10</b>	Généraliser les auditions inter-départements : visibiliser la dynamique de chaque département, faire se rencontrer les élèves d'un même département	Dès 2024-2025
<b>C.11</b>	Créer un stage de danse à la Toussaint, comme « pendant chorégraphique » des Rencontres Départementales de Musique de Chambre (qui pourrait être soutenu par l'UEPA 94 et en partenariat avec la Briqueterie)	1. Durée du PE 2. Positionnement pour 2028 <i>60h supplémentaires (1750€ pour ATEA 1er ech. à 4800€ pour PEA HC 8<sup>e</sup> ech.)</i>



Marie-Pierre D'Arvi

## D. LA TRANSVERSALITÉ COMME MOYEN DE RÉENCHANTER LA FORMATION MUSICALE ET CERTAINS CURSUS

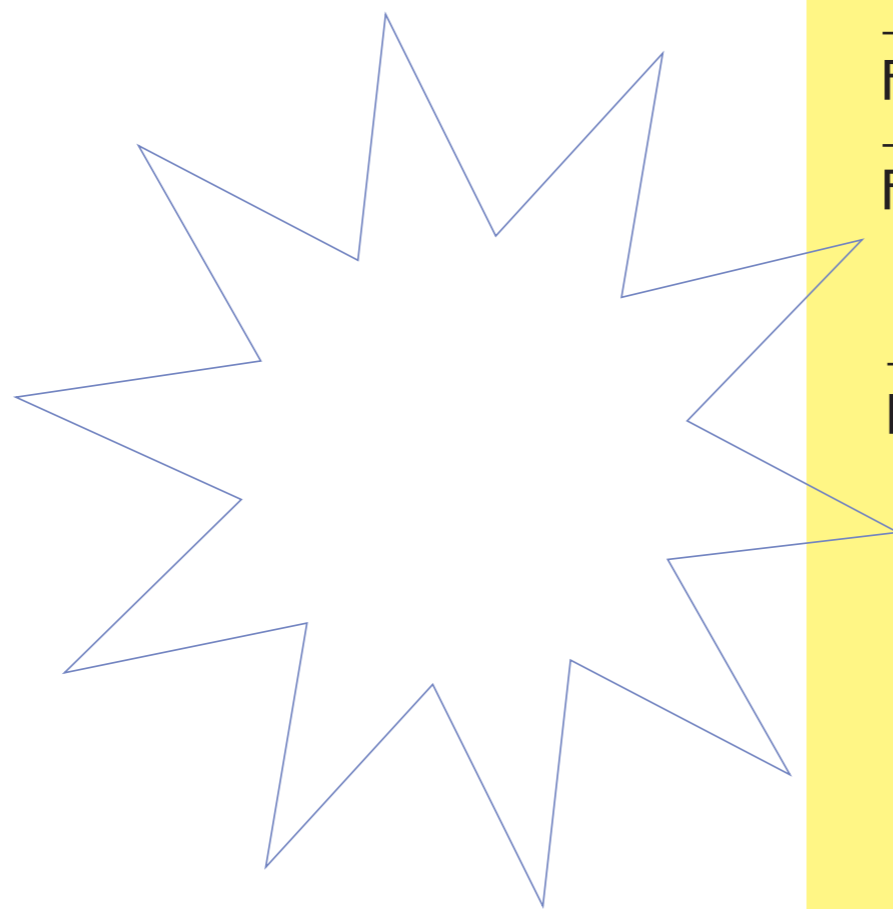
### PROSPECTIVES

### FAISABILITÉ/CALENDRIER

<b>D.1</b>	Inclure dans les cursus FM et danse des ateliers autour de la gestion du stress, des méthodes corporelles (Feldenkrais par ex.), respiration, posturologie, etc / Ouvrir ces ateliers à tou-tes	1. Lancement d'ateliers en 2024-2025 2. Durée du PE
<b>D.2</b>	Réflexion sur le cursus de FM : - exploration de nouvelles esthétiques (musiques du monde, rythmiques indiennes...) - soin apporté aux projets partagés, transversaux, en lien avec la saison artistique ; - interventions d'élèves plus expérimenté-es dans les cours - lien avec la programmation artistique : inclure les sorties aux spectacles de la programmation artistique dans les parcours	1. en cours 2. Durée du PE
<b>D.3</b>	Réfléchir à la FM pour les élèves batteurs-ses : étendre les cours de FM spécifiques à ces élèves ? Sur quel cursus et pendant combien d'années ?	Durée du PE
<b>D.4</b>	Ouvrir à tous les élèves les ateliers d'improvisation en lien avec la FM	Dès septembre 2024
<b>D.5</b>	Faire travailler les élèves avec des créateurs-trices (compositeur-trices/chorégraphes) et sur la musique contemporaine	Dès 2024-2025
<b>D.6</b>	Multiplier et décliner l'atelier « son et mouvement » à d'autres endroits du cursus musique et danse (actuellement seulement l'ensemble à vents et la classe de danse classique sont concernés)	Durée du PE
<b>D.7</b>	Plutôt que de « nommer » le Conservatoire, attribuer chaque saison un nom d'artiste ou créateur-trice, tiré-e au sort, permettant à la diversité des enseignant-es d'envisager des projets pédagogiques en fonction de ce nom et créant un système de promotion pour les élèves (partenariat avec la BNF pour la constitution de la base de données de noms ainsi que la commission de dénomination de la ville, les enseignant-es, les élèves, leurs familles, plus généralement les habitant-es...)	Durée du PE

## E. REPENSER L'ÉVALUATION DES ÉLÈVES

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
E.1	Assurer un meilleur suivi des élèves sur le logiciel de scolarité et saisir les évaluations pour alimenter le contrôle continu	Fait dès janvier 2024
E.2	Proposer des concerts en duo, encourager le travail en binôme et en canon en fin de 2 <sup>ème</sup> cycle	Dès 2024-2025
E.3	Réfléchir aux évaluations FM et instrumentales : - prise en compte de la FM pour les mi-cycles ; - travail sur le format même des examens pour peut-être tendre vers un format « audition » ; - les critères d'évaluation pour passer d'un cycle à un autre ; - la prise en compte du contrôle continu ; - l'organisation de « Conseils de classe »	Durée du PE
E.4	Amener les élèves à analyser leur progression (peut-être en se filmant), les points d'amélioration sur eux-mêmes et sur les autres / Auto-préparation des temps d'examens	Dès 2024-2025
E.5	Apporter un soin particulier à la constitution de jurys paritaires (F/H)	Dès janvier 2024
E.6	Réaliser l'évaluation de façon positive, constructive et motivante	Dès 2024-2025



## AXE 2 DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES USAGER·ES AUTANT QUE DES AGENT·ES

La participation est une volonté politique forte et ancienne à Ivry-sur-Seine. Cette dimension, trop peu présente dans la structuration traditionnelle des établissements d'enseignements artistiques, doit être développée. Le Conservatoire d'Ivry s'inscrit dans cette orientation afin de créer du lien entre les mondes professionnel et amateur, pour encourager la cohésion sociale et l'émancipation. Désormais, en conformité avec le SNOP,

les besoins des usager-es seront davantage pris en compte, les échanges et interactions entre élèves, parents et enseignant-es seront développés grâce à la mise en place d'instances de concertation et à de nouveaux outils numériques.

Un certain nombre de propositions, phasées dans le temps, traduisent la volonté d'aller plus loin dans cette démarche.

## F. LE TRIANGLE « VERTUEUX » : ÉLÈVE·S, PARENT·S, ENSEIGNANT·ES

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
F.1	Banaliser une semaine pour des « cours ouverts » en présence des parents	Dès 2024-2025
F.2	Rendre la journée portes-ouvertes plus participative (aux habitant-es non usager-es du Conservatoire)	Dès 2024
F.3	En début d'année scolaire et à la fin du premier semestre, organiser des rencontres individuelles avec les parents pour situer le contexte familial (en lieu et place des réunions collectives)	Durée du PE
F.4	Mettre en place des moments de discussions et retours entre élève/professeur/parents pour faire des bilans - Consacrer un moment de dialogue lors des passages de cycle pour prévoir la suite avec l'élève	Durée du PE
F.5	Rédiger une charte ou un contrat d'accueil des élèves à besoins particuliers	Fait en 2024
F.6	Rédiger une charte éthique en concertation avec les équipes administrative et pédagogique et les représentant-es des usager-es Elle comprend : - le protocole de signalement des VHSS ; - la désignation et formation d'un-e référent-e VHSS.	Fait en 2024
F.7	Installer des hublots pour visualiser l'intérieur des salles	Durée du PE en lien avec les travaux



Julie Sabry

## G. DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA VIE DU CONSERVATOIRE

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
G.1	Développer la présence des élèves aux spectacles (Parcours spectateur·rice à créer)	Durée du PE
G.2	Faire participer les grands élèves aux : 1. apprentissages des plus jeunes (tutorat), notion « d'ambassadeur » à explorer ; 2. ateliers de présentation d'instruments (Ateliers de découverte des instruments ou Parcours culturel CP).	Durée du PE
G.3	Inclure des élèves dans les concerts sandwiches	Dès septembre 2024
G.4	Travailler sur la présentation de spectacles de la saison par des élèves (en FM, en CHAM, etc.)	Dès septembre 2024
G.5	Mettre en place des fiches projets pour que les élèves écrivent ce qu'ils attendent pour la suite de leur cursus au Conservatoire, que ce soit en termes de parcours ou sur des points à travailler/renforcer	Durée du PE
G.6	Créer un annuaire des ancien·nes élèves du conservatoire	Durée du PE
G.7	Récupérer le retour/les avis des élèves sur leur parcours et interroger les élèves démissionnaires sur les raisons qui les poussent à quitter l'établissement	Durée du PE
G.7	Monter un comité de programmation, notamment avec les grands élèves	Durée du PE

## H. LES INSTANCES ET LES AGENT·ES

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
H.1	Mettre en place le Conseil d'établissement avec des représentant·es des élèves et des parents d'élèves	Fait en 2024
H.2	Clarifier les modes de désignation/élection des élèves, des parents d'élèves et des agent·es aux instances	Dès 2024
H.3	Monter un Conseil d'élèves	Durée du PE
H.4	Mettre en place le Conseil pédagogique	Fait en 2024
H.5	Clarifier, impliquer davantage et valoriser les missions des coordinateur·trices de département	Durée du PE <i>Mise en œuvre de la part variable de l'ISOE</i>

## I. DES FAMILLES ACTRICES DE LA VIE DU CONSERVATOIRE

### PROSPECTIVES

		FAISABILITÉ/CALENDRIER
I.1	Demander chaque année aux familles de faire le bilan de l'année en répondant à un questionnaire	Dès septembre 2024
I.2	Accompagner la création d'une association de parents d'élèves en lien avec la Fédération des Usagers du Spectacle Enseigné (FUSE)	Durée du PE
I.3	Créer un lieu de vie pour les parents, une salle d'attente...	Durée du PE en lien avec les travaux

## J. DE NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES

### PROSPECTIVES

		FAISABILITÉ/CALENDRIER
H.1	Créer une adresse mail professionnelle pour chaque enseignante	Fait en 2024
H.2	Favoriser l'intégration des nouveaux-nouvelles agent-es en leur communiquant un « kit numérique »	Dès septembre 2024
H.3	Créer un dossier de suivi par élève, un tableau de bord, consultable à distance via l'extranet	Fait en 2024
H.4	Mettre en œuvre un outil de covoiturage/copiétonnage	Durée du PE
H.5	Développer un outil numérique pour diffuser des petites annonces entre élèves/parents/professeur-es	Durée du PE
H.5	Développer un outil numérique pour diffuser des petites annonces entre élèves/parents/professeur-es	Durée du PE



# AXE 3 RAYONNEMENT TERRITORIAL ET COMMUNICATION

Traversée par des enjeux territoriaux et sociaux forts, la ville d'Ivry-sur-Seine souhaite, par le biais du déploiement de sa politique culturelle, que le Conservatoire inscrive ses actions, résolument inclusives, à destination de toutes les habitant·es, dans l'ensemble des quartiers et des secteurs d'intervention. Ainsi, le Projet d'établissement tend

à développer et diversifier la nature même des partenariats portés par le Conservatoire ainsi que leur nombre. Une constante : la volonté d'« aller-vers » grâce, notamment, à une saison artistique innovante ainsi qu'à de nouveaux outils de communication destinés à valoriser le « pôle ressource » que souhaite devenir le Conservatoire.

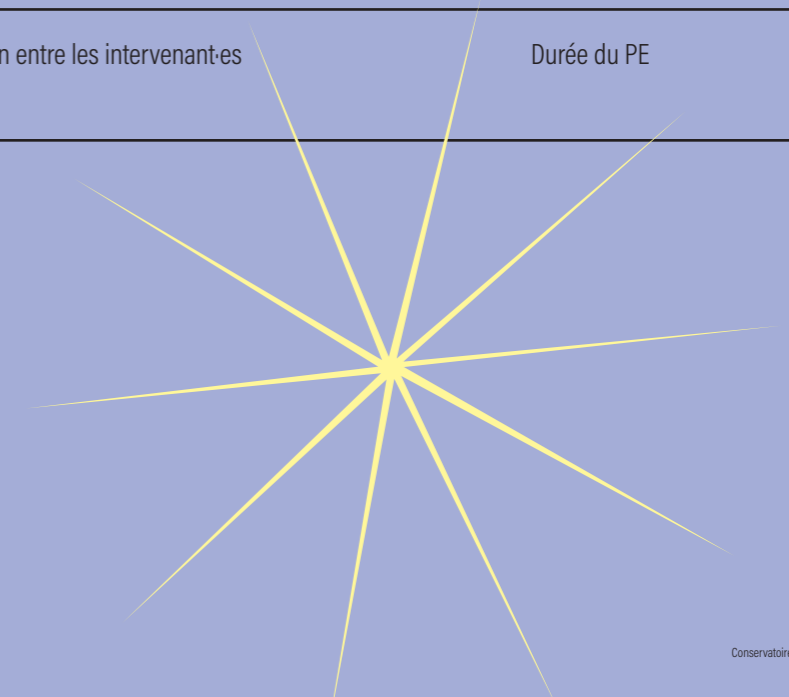
## K. UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE AFFIRMÉE

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
K.1	Développer les liens avec le Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)	Durée du PE
K.2	Développer les liens avec le TQI Tisser des liens entre la CHAM et le Hangar	Durée du PE
K.3	Créer davantage de liens avec les associations théâtrales	Durée du PE
K.4	Développer/formaliser les relations avec le CDCN La Briqueterie	Durée du PE
K.5	Continuer d'accueillir des artistes en résidence, notamment en danse	Durée du PE
K.6	Développer plus de liens entre arts plastiques et musique/danse	Durée du PE
K.7	Accroître les projets partenariaux sur l'ensemble de la ville (Écoles, Équipements sportifs, Associations, théâtres, etc.)	Durée du PE
K.8	Créer des « cafés musicaux » (culture musicale, écoutes...) en lien avec les médiathèques	Durée du PE
K.9	Développer les projets ponctuels dans les associations relevant du champ médicosocial comme l'hôpital Charles-Foix, les résidences autonomie ou les EHPAD « L'Orangerie » et « Les Lilas » (concerts pour les fêtes de fin d'année par exemple)	Durée du PE
K.10	Organiser des interventions de musicothérapie au sein de structures médico-sociales ou résidences pour personnes âgées et/ou souffrantes à visée thérapeutique	1. Etude sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028
K.11	Créer une « classe seniors » en après-midi réservée aux résidences autonomie et intervenir dans des événements destinés aux résidences autonomies dans des lieux non dédiés à la culture avec l'aide du CCAS	Durée du PE

K.12	Relancer les liens avec « Radio cartable »	Durée du PE
K.13	Participer aux fêtes de quartier, aux fêtes d'Ivry (ouvrir un stand), ainsi qu'aux fêtes d'écoles médicosocial comme l'hôpital Charles-Foix, les résidences autonomie ou les EHPAD « L'Orangerie » et « Les Lilas » (concerts pour les fêtes de fin d'année par exemple)	Durée du PE
K.14	Proposer des ateliers en direction des tout-petits au sein du Conservatoire (Parents/enfants ?) ou en crèche médico-sociales ou résidences pour personnes âgées et/ou souffrantes à visée thérapeutique	1. Etude sur la durée du PE 2. Positionnement pour 2028
K.15	Systématiser les bilans après chaque projet	Durée du PE

## L. LE LIEN AVEC LES ÉCOLES

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
L.1	Rédiger une « Charte » d'intervention dans les écoles, à signer par les directeur·trices d'écoles, les équipes enseignantes, l'intervenant et le Conservatoire	Durée du PE
L.2	Proposer de co-construire les prochaines années une intervention sur projet en milieu scolaire et en lien avec le centre de loisirs le cas échéant dans une école tournant régulièrement, avec la même dotation horaire	Durée du PE
L.3	Revoir le planning des interventions en milieu scolaire à l'école Joliot-Curie pour une meilleure répartition territoriale - Faire un bilan d'évaluation des interventions en milieu scolaire	Dès 2024-2025
L.4	Réfléchir sur les modalités de partenariats avec l'Education Nationale : classes à « aménagements d'horaires », « jumelages »...	Durée du PE
L.5	Sanctuariser un instrumentarium dans les écoles (« Kit Parcours culturel »)	Durée du PE Coûts à estimer
L.6	Améliorer la communication entre les intervenant·es du Parcours culturel	Durée du PE





Julie Sabiry

## M. UNE SAISON ARTISTIQUE INNOVANTE ET INCLUSIVE

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
<b>M.1</b>	Favoriser les projets mêlant artistes professionnelles et amateurs	Dès 2024
<b>M.2</b>	Organiser des sorties culturelles hors Ivry complémentaires à l'articulation entre la programmation artistique du Conservatoire et les parcours des élèves	Durée du PE
<b>M.3</b>	Mettre en place des concerts pédagogiques hors-les-murs (y compris dans des bars)	Dès 2024
<b>M.4</b>	Inviter les enseignant-es à se produire dans la saison artistique avec des formats « transversaux »	Dès 2024
<b>M.5</b>	Nécessité d'accueillir au moins un-e créateur-trice contemporain-e en résidence par an	Durée du PE
<b>M.6</b>	Accueillir des artistes ou ensembles émergents dans la saison	Durée du PE
<b>M.7</b>	Prêter attention à la parité pour les ensembles invités et les concerts	Dès 2024
<b>M.8</b>	Déambuler dans les rues (parades, fanfares, spectacles de rue interdisciplinaires)	Durée du PE
<b>M.9</b>	Organiser des « concerts de palier » avec la Coop' Ivry Habitat et les autres bailleurs sociaux	Dès 2024
<b>M.10</b>	Participer à la Fête de la musique en groupes (en extérieur)	Dès 2024
<b>M.11</b>	Valoriser les ancien-nés élèves dans le cadre de la saison	Fait en 2024
<b>M.12</b>	Délocaliser des événements de la saison et en particulier les concerts sandwiches - Proposer un concert sandwich en résidence autonomie en collaboration avec le CCAS	Fait en 2024
<b>M.13</b>	Aller à la rencontre des habitant-es et favoriser la participation des agent-es de la Ville en proposant des spectacles ou happenings dans les services municipaux, à la cantine, au centre technique, etc	Durée du PE



## N. L'ACCESSIBILITÉ

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
N.1	Travailler sur l'accueil et l'accessibilité des locaux	1. Durée du PE 2. Positionnement pour nouveau site
N.2	Créer un « parcours inclusion » ainsi qu'un « parcours études adapté » aux différents profils d'élèves et permettant d'accueillir les personnes en situation de handicap (qu'il soit auditif, visuel, moteur, mental, cognitif, psychique ou qu'il s'agisse d'une situation d'autisme ou de troubles de santé invalidants)	Fait en 2024
N.3	Travailler sur l'inclusion en danse (personnes en situation de handicap)	Durée du PE
N.4	Travailler sur la mixité sociale du groupe des élèves du conservatoire (aller vers les élèves dans les écoles...)	Durée du PE
N.5	Prévoir hors-les-murs des actions spécifiques en faveur des publics en situation de grande précarité, en situation de rue ou de squat (avec les associations Alteralia et Emmaüs) afin de susciter une démarche d'adhésion sociale, d'aborder leurs problématiques et leurs besoins	Durée du PE
N.6	S'associer à la démarche du CCAS pour la réalisation de leur projet autour de l'alimentation pour tou-tes et de qualité mêlant la culture et le social dans le cadre de la lutte contre l'isolement	Durée du PE
N.7	Ouvrir la saison artistique à des groupes de personnes en situation de précarité et/ou d'exclusion en mettant en place un accompagnement avec l'aide du CCAS	Durée du PE

## O. LA COMMUNICATION

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
O.1	Promouvoir la saison artistique auprès des enfants (dans les écoles) et des adolescent-es (collèges et lycées) en lien avec la Direction de la Jeunesse	Dès 2024
O.2	Lancer de nouveaux formats vidéo : bulles découvertes sur les Réseaux Sociaux (RS) : vidéos de présentation des instruments ou « vis ma vie », valoriser un garçon en danse...	Durée du PE
O.3	Compléter le site internet avec des rubriques : 1. « que sont-ils/elles devenu.es ? » 2. « les ami.es du conservatoire »	Dès 2024
O.4	Création d'une newsletter, développer la présence sur les réseaux sociaux et le site internet, l'affichage du programme de la saison artistique dans les différents services de la Ville et dans les lieux culturels partenaires	Dès 2024

O.5	Utilisation du compte Tik Tok de la Ville	Dès 2024
O.6	Communiquer sur les réussites de nos élèves et sur les projets « post-CEM »	Dès 2024
O.7	Mieux communiquer sur les tarifs	Dès 2024
O.8	Améliorer la visibilité sur les projets dans le cadre du parcours culturel	Dès 2024
O.9	Réflexion sur le logo et la signalétique globale du conservatoire	Durée du PE, en lien avec les travaux
O.10	Communiquer autour des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) faits aux femmes et aux enfants (affiches)	Dès 2024
O.11	Valoriser et faire connaître les résidences d'artistes	Dès 2024

## P. DEVENIR UN LIEU « RESSOURCE »

	PROSPECTIVES	FAISABILITÉ/CALENDRIER
P.1	Travailler sur une résidence « coup de pouce » pour un jeune ensemble avec le Concert impromptu comme « tuteur »	Durée du PE
P.2	Etablir un état des lieux/annuaire des associations artistiques amateurs sur le territoire ainsi que des professeur-es privé-es, tenir un répertoire à jour et communiquer dessus	Durée du PE
P.3	Travailler sur l'accueil des groupes de musiciens amateurs en lien avec le Hangar	Durée du PE
P.4	Orienter les élèves vers des associations artistiques amateurs et rédiger un guide de la pratique amateur pour orienter les groupes d'amateurs isolés	Durée du PE
P.5	Renforcer les partenariats avec des associations de pratique en amateur	Durée du PE
P.6	Réaliser des vidéos thématiques en interne (par des élèves peut-être en lien avec un projet) sur des sujets de type gestion du trac	Durée du PE

# LES PROCESSUS D'ÉVALUATION DU PROJET

Gage de réussite du Projet d'établissement, l'évaluation a été pensée dès la phase de conception du projet et partagée avec l'ensemble des équipes qui ont participé à son élaboration. Ainsi, la rédaction précise et objectivée du plan d'action permet une mise en œuvre concrète des orientations stratégiques du Conservatoire. Il sera donc possible de faire un point factuel et précis sur les différents objectifs de la démarche.

Aussi, en parallèle de la diffusion d'enquêtes annuelles sous forme de questionnaires adressés aux élèves et à leurs familles, les indicateurs suivants permettront de suivre l'avancée du Projet d'établissement :

- le respect des objectifs ;
- le respect de la temporalité ;
- le nombre de nouvelles actions mises en place ;
- la satisfaction des usager-es par rapport aux questionnaires.

En dehors de points réguliers avec la Direction des Affaires culturelles et d'objectifs annuels fixés aux agentes du service lors des entretiens annuels, les instances suivantes participeront du contrôle de l'exécution du présent projet :

## Le Conseil d'établissement

Conformément au Règlement intérieur, cette instance de concertation institutionnelle du Conservatoire, présidée par l'élue à la culture de la Ville, se réunira au moins deux fois par an. Il se prononcera sur les textes cadres et le Projet d'établissement ; il soutiendra et suivra l'action et les initiatives de l'établissement, tant dans la période de leur élaboration qu'au moment du bilan.

Il est composé d'au moins 21 membres : l'élue à la Culture, le-la DGA, le-la DAC, l'administration du Conservatoire (4), le-la référent-e handicap, 2 représentant-es des professeur-es (ou leurs suppléant-es) dans les deux spécialités (musique et danse), 2 représentant-es des coordinateur-trices de département (ou leurs suppléant-es) ; 4 représentant-es des élèves, 4 représentant-es des parents d'élèves, ainsi que le-la principal-e du collège des CHAM. Des personnalités extérieures peuvent être invitées en fonction de l'ordre du jour (représentant-es de partenaires, services de la Ville, DRAC, etc.)

## Le Conseil pédagogique

Le Conseil pédagogique participe à la concertation entre la direction et le corps enseignant, se prononce sur l'organisation des diverses activités pédagogiques et de diffusion du Conservatoire. Il est chargé de donner un avis et /ou de prendre des décisions au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique et d'élaborer des propositions en ce qui concerne les objectifs, le fonctionnement et les orientations pédagogiques et artistiques, ainsi que l'élaboration des projets et l'animation de la réflexion pédagogique.

Il est composé de : le-la directeur-trice du Conservatoire, le-la responsable administrative et financière, le-la responsable pédagogique, le-la chargé-e de l'action culturelle et de la communication, le-la coordinateur-trice de chaque département et le-la référent-e handicap.



# CONCLU- SION



**CE PREMIER PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL D'IVRY-SUR-SEINE EST À L'IMAGE DES ÉQUIPES ET DES USAGER·ES DE L'ÉQUIPEMENT : AMBITIEUX, EXIGEANT ET PORTEUR DE VALEURS SOCIALES FORTES !**

**EXPRESSION DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE, IL TRADUIT LE DYNAMISME DU LIEU ET LE DÉSIR, PORTÉ PAR LA POLITIQUE CULTURELLE ENGAGÉE DE LA VILLE, D'OUVRIRE SES PORTES AU PLUS GRAND NOMBRE.**

À l'image de la phrase d'Antoine Vitez « élitaire pour tous », les trois grands axes de développement des activités pour les années à venir (l'innovation pédagogique, le développement de la participation et l'attention portée au rayonnement territorial et à la communication) ont pour dessein d'associer exigence et bienveillance, travail et plaisir, inclusion et émancipation.

Le plan d'action 2024-2027 est fondé sur les enjeux du récent Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialités de la danse, de la musique et du théâtre du ministère de la Culture :

les missions de service public, les enjeux éthiques, artistiques, esthétiques, éducatifs, sociaux, culturels, territoriaux et pédagogiques, l'expérimentation pédagogique, la formation globale, l'attention au corps, les parcours, les cycles et l'évaluation. Le « cap » fixé pour les prochaines années – travaillé durant une année scolaire complète avec l'ensemble des parties prenantes internes et externes du Conservatoire – a été pensé comme une réponse concrète et structurante à ces enjeux.

Ainsi, l'établissement va s'engager de plus en plus dans une démarche d'« aller-vers » et s'étendre hors de ses murs, renforcer sa dimension participative, multiplier les partenariats avec les champs culturels, sociaux et médicosociaux, consolider les classes CHAM et l'engagement dans le parcours culturel dans le cadre du partenariat avec l'Éducation nationale, soutenir le développement des pratiques amateurs sur le territoire en tentant de devenir un « pôle ressources » pour ces publics, concilier une ouverture aux amateurs avec l'exigence de l'enseignement artistique spécialisé ou encore accompagner la sortie des élèves après le 3<sup>e</sup> cycle.

Sans attendre la finalisation du Projet d'établissement, un certain nombre d'évolutions ont eu lieu entre 2023 et 2024 : la modification du cursus de Formation musicale pour connecter davantage cette discipline à la pratique instrumentale, le doublement des heures du poste de référent·e handicap pour renforcer l'accessibilité ou encore la transformation des cursus en différents parcours adaptés aux besoins des élèves, parcours dont chacun·e des acteur·rices du Conservatoire doit encore s'approprier les contours.

Aussi, profitant de cette démarche, l'organigramme de l'administration, le Règlement intérieur et le Règlement des études de l'établissement ont été mis à jour en profondeur et, en définitive, pensés comme des outils de mise en œuvre du Projet d'établissement. De plus, des instances de concertation ont d'ores et déjà été activées : le Conseil d'établissement, le Conseil pédagogique, etc. Elles vont continuer à faire vivre la dimension participative déployée par le Conservatoire et suivre de près l'avancée du Projet d'établissement.

Répondant aux enjeux contemporains de l'enseignement artistique, une charte éthique (fondée sur les valeurs éducatives du Conservatoire), ainsi qu'un protocole de signalement des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) ont été rédigés. L'ensemble de ces documents alimentera la demande de classement de l'établissement en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) par le ministère de la Culture, annonçant un nouveau temps de développement pour le Conservatoire municipal d'Ivry-sur-Seine.

**Outre la mobilisation de ses équipes propres, le Conservatoire sait qu'il peut compter sur le soutien indéfectible de la Ville d'Ivry-sur-Seine et la Direction des Affaires Culturelles. Merci à elles-eux !**

# ANNEXES

LES ANNEXES SONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DU CONSERVATOIRE

<https://conservatoire.ivry94.fr/>

**ANNEXE 1:** Analyse du questionnaire en ligne adressé aux élèves et à leurs familles

**ANNEXE 2:** L'ensemble des comptes-rendus des ateliers de réflexion menés avec les professeur.e.s du Conservatoire et des réunions de concertation autour du Projet d'établissement

**ANNEXE 3:** La construction des référentiels de l'Enseignement Artistique Spécialisé (EAS)

**ANNEXE 4:** Analyse des besoins sociaux à partir de l'ABS du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

**ANNEXE 5:** Analyse détaillée de la répartition des QF des inscrits par âge et par quartier en musique et en danse

**ANNEXE 6:** Charte éthique du Conservatoire

**ANNEXE 7:** Le projet éducatif de territoire (PEDT) de la Ville

**ANNEXE 8:** Arrêté du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté de 2006 fixant les critères du classement des conservatoires

**ANNEXE 9:** Le document récapitulatif du projet d'administration 100% Service Public

**ANNEXE 10:** Le projet de direction de la Direction des Affaires Culturelles (DAC)

**ANNEXE 11:** Grille du calcul du Quotient familial du Pôle Familles





**IVRY**  
S/SEINE



**IVRY94.FR**

